

ICAS Working Paper Series No. 001

Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accapement mondial des terres: repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance

Saturnino M. Borras Jr. and Jennifer C. Franco

mai 2010

Publié conjointement par *Initiatives in Critical Agrarian Studies* (ICAS), *Land Deal Politics Initiatives* (LDPI), and *Transnational Institute* (TNI). Nous reconnaissons l'appui financier de l'Organisation inter-églises pour le développement en coopération (ICCO), les pays Bas.



Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres: repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance¹

Saturnino Borrás Jr. and Jennifer Franco²
mai 2010

L'expression 'l'accaparement mondial des terres' est devenue un fourre-tout pour décrire et analyser l'explosion actuelle des transactions foncières commerciales (trans)nationales liées à la production et à la vente d'aliments et de biocarburants. Initialement lancée et popularisée par des groupes d'activistes opposés à de telles transactions, à partir d'un point de vue de la justice environnementale et agricole, l'importance de l'expression est rapidement allée au-delà de ses origines au fur et à mesure qu'elle a été incorporée dans les courants dominants du développement qui appuient des arrangements de 'gagnant-gagnant' et un 'Code de conduite' qui sont examinés de façon critique dans ce document. La discussion se concentre à la suite sur la dynamique politique des changements et des luttes associées à l'utilisation des terres agricoles en tant que relations de propriété foncière dans le contexte des transactions contemporaines (trans)nationales qui s'intéressent, principalement mais pas uniquement, aux terres 'non-privées'. Nous soutenons que la dynamique politique foncière met en évidence davantage l'insuffisance de la 'boîte à outils' liée à la 'gouvernance des terres' et qui est promue agressivement dans les courants dominants du développement. Et tandis que nous sommes d'accord avec beaucoup de la critique radicale de la ruée mondiale vers les terres qui souligne qu'elle mènera à une enceinte massive et à la dépossession, nous soulevons également la nécessité d'une analyse nuancée (par exemple, une analyse de classes) et d'une enquête empirique minutieuse (par exemple, avec moins de spéculation). Nous considérons ensuite les possibilités d'un autre point de vue, qui, faute d'une meilleure expression, nous appelons ici 'la souveraineté sur les terres', qui offre un cadre de référence potentiellement plus inclusif et pertinent sur le plan conceptuel, politique et méthodologique.

Introduction

L'expression 'l'accaparement des terres' est survenue comme fourre-tout pour décrire

¹ Il s'agit d'une version révisée du document préparé pour la série colloque des Études Agraires, l'Université de Yale, 30 Octobre 2009. Nous remercions les participants au colloque, ainsi que Henry Bernstein, Ian Scoones et James C. Scott pour leurs commentaires utiles. La section sur la critique du 'Code de conduite' s'appuie sur Borrás et Franco (2010a), tandis que la section sur la politique des changements dans les relations de propriété foncière se fonde sur Borrás et Franco (2010b).

² Saturnino ('Jun') Borrás Jr. est Chaire de recherche du Canada en Études du développement international à l'Université Saint Mary's à Halifax, Nouvelle-Écosse, professeur auxiliaire à l'Université Agricole de la Chine à Beijing, et membre de l'Institut Transnational (TNI) et de *Food First* basé à Oakland; junborras@yahoo.com. Jennifer Franco est une chercheuse à l'Institut Transnational (TNI) où elle coordonne actuellement la recherche de TNI sur les agrocarburants; jennycfranco@gmail.com.

l'explosion des transactions foncières commerciales (trans)nationales (ainsi que la spéculation foncière) qui ont été notées ces dernières années et qui sont centrées sur la production à grande échelle, la vente et l'exportation d'aliments et de biocarburants. L'accapement des terres agricoles se fonde sur de familiers images iconiques du passé où les entreprises du Nord et le gouvernement ont enclos les terrains communs, ont dépossédés les paysans et les peuples autochtones, et ont contaminé l'environnement dans le Sud. Ce phénomène appelle à juste titre l'attention sur le rôle réel et potentiel des transactions foncières en cours qui risquent créer un nouveau cycle d'enceinte des terres et de dépossession, donc la nécessité urgente de les résister. Mais comme toutes expressions 'fourre-tout' destinées à encadrer et à motiver une action politique, celle-ci souffre trop, malheureusement, des limites et des faiblesses qui l'ont rendues vulnérables aux agendas d'élite non-démocratiques.

Initialement lancée par des militants opposés à de telles transactions du point de vue de la justice environnementale et agricole, l'utilisation de l'expression s'est progressivement éloignée de son origine pour être incorporée dans les courants dominants dépolitisés du développement. De plus en plus, l'image de l'accapement mondiale des terres est appropriée par ceux qui conçoivent le phénomène en tant qu'opportunité rêvée pour une expansion de l'agro-industrie capitaliste au nom du développement économique en faveur des pauvres et d'une gestion écologique durable. Cet ordre du jour extrêmement douteux est maintenant en cours de consolidation et fait appel au 'Code de conduite' dangeusement séduisant qui servira à discipliner les grandes transactions foncières douteuses et à les transformer en termes soi-disant plus éthique de 'gagnant-gagnant'.

En vue de ce dernier tour, il est évident qu'une plus profonde réaction politique est nécessaire - une qui dénonce à la fois l'accapement mondial des terres tout en proposant des alternatives crédibles aux programmes de 'Responsabilité sociale des entreprises' (RSE) et de développement anti-pauvres qu'ils cherchent à promouvoir. Dans cet article nous tentons d'initier l'élaboration d'une telle réaction en élargissant et en approfondissant l'analyse de l'accapement mondial des terres, pour à la suite établir des liens et de dialoguer avec les efforts en cours qui explorent des alternatives, et pour finir avec une élaboration tentative du concept de 'souveraineté sur les terres' comme véhicule possible pour y arriver.

Le contexte

En 2007, le nombre absolu de personnes vivant dans les centres urbains à travers le monde a dépassé le nombre de personnes vivant dans la campagne pour la première fois, et il est estimé que d'ici 2010, la population rurale sera de 3,3 milliards tandis que 3,5 milliards de personnes vivront dans des communautés urbaines³. Cette modification de l'équilibre rural-urbain est à la fois spectaculaire et récent. Lorsque la population mondiale étaient de 3,7 milliards en 1970, environ 2,4 milliards habitaient dans des endroits ruraux et 1,3 milliards se trouvaient dans des milieux urbains. Le changement de population agricole /non-agricole a été encore plus spectaculaire au cours de la même

³ Estimation des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAOSTAT), www.faostat.org, téléchargé le 3 novembre 2008.

période. En 1970, la population agricole avait atteint 2,0 milliards de personnes et la population non-agricole était de 1,7 milliards. En l'an 2010, il est anticipé que cette distribution de population sera radicalement renversée avec une population agricole de 2,6 milliards en contraste avec 4,2 milliards d'habitants non-agricoles⁴. Pourtant, alors même que la population urbaine dépasse la population rurale, le nombre absolu d'habitants ruraux demeure considérable.

De plus, le pourcentage de ruraux pauvres continue d'être supérieur à celui des citadins pauvres: trois-quarts des pauvres dans le monde d'aujourd'hui vivent et travaillent à la campagne. La pauvreté est souvent associée à la faim, et en 2008, il y avait environ 1 milliard de personnes affamées dans le monde⁵. Au sommet de la crise récente de prix des denrées alimentaires, la FAO a annoncé que, pour répondre aux besoins alimentaires de la population mondiale croissante, la production alimentaire devrait doubler d'ici 2050 ; les pays en développement connaîtront le besoin alimentaire le plus élevé où habite la majorité des pauvres du monde et où 95 pourcent de la croissance en population mondiale aura lieu pour cette période de temps (FAO 2008a).

Une conjonction de crises (financière, environnementale, énergétique et alimentaire), ces dernières années a contribué non seulement à une revalorisation spectaculaire de terres agricoles, en particuliers dans les pays du Sud, mais aussi à une ruée massive à contrôler ces terres. Les investisseurs transnationaux et nationaux proviennent de divers secteurs économiques (pétrole et automobile, minier et forestier, chimique et alimentaire, les biocarburants, etc.) acquièrent avec impatience, ou déclarent leur intention d'acquérir, de vastes étendues de terres sur laquelle ils prévoient construire, maintenir ou agrandir leurs grandes entreprises extractives et agro-industrielles. Les gouvernements nationaux des pays 'riches en finance, mais pauvre en ressources' s'orientent vers les pays pauvres qui sont 'riches en ressources' afin de sécuriser leurs propres besoins alimentaires et énergétiques maintenant et dans le futur.

À vrai dire, historiquement, les terres dans les pays du Sud ont été convoitées pour de multiples raisons. Par contre, aujourd'hui, il y a un élan qui prend de l'ampleur et qui propulse une idée apparemment plus récente: que le contrôle à long terme de grandes étendues de terres agricoles au-delà de ses propres frontières nationales est essentiel pour la production alimentaire et énergétique réclamées par ses citoyens et la société dans l'avenir.

Conséquemment, nous témoignons une augmentation de volume des transactions foncières qui sont à grande échelle et transfrontalières. Selon diverses estimations, le total des terres ciblées dans ces transactions peut aller de quelques millions d'hectares jusqu'à 20 millions d'hectares entre 2005 et mi-2009 (GRAIN 2008, Cotula et al 2009, l'IFPRI 2009), par contre, à quel point le contrôle de ces terres a changé dans ce contexte demeure inconnu (ce qui justifierait une enquête empirique). Un bon nombre de transactions foncières à grande échelle sont menés par des entreprises transnationales (ETN), et dans certains cas, par des gouvernements étrangers, mais il est presque toujours question d'un partenariat étroit (ou de collusion) avec les gouvernements nationaux.

⁴ FAOSTAT. Voir Kay (2009) pour excellente revue analytique des écrits académiques passés et présents qui traitent des liens ruraux et urbains, ainsi que des secteurs agricoles et industriels.

⁵ Données de FAOSTAT; voir note 1 pour la référence aux données.

Dans certains cas, les gouvernements nationaux sont activement à la recherche d'investisseurs potentiels pour leurs terres agricoles. La conjonction des multiples facteurs qui ont menés à une crise mondiale a provoqué une revalorisation des terres agricoles où une augmentation significative de leur valeur économique n'augure rien de bon pour les pauvres travailleurs ruraux du monde.

Des points de vue divergents sur l'accapement de terres

Les premiers rapports d'une hausse significative de transactions foncières commerciales (trans)nationale conduisant à (ou menaçant) une enceinte massive de ce qui restent des terres 'non-privées' et à la dépossession ainsi que le déplacement de populations rurales pauvres sont survenus des activistes radicaux au nom des droits de l'environnement-agraire et de l'homme. Plusieurs réseaux ont depuis longtemps documenté des cas d'accapement des terres à travers le monde et les ont portés à l'attention du public. L'organisation *FoodFirst Information Action Network* (FIAN) mérite d'être mentionnée ici. Cependant, un rapport publié par l'organisation non-gouvernementale (ONG) GRAIN est peut-être le premier à déclarer une tendance mondiale à l'accapement des terres liées notamment à la promotion des biocarburants et aux initiatives d'exportation d'aliments agricoles (GRAIN, 2008). Peu longtemps après, d'autres membres de la société civile et des médias ont ajouté leur voix à la critique de ces transactions. Puis, en avril 2009, l'organisation multilatérale, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), qui est basée à Washington, D.C. et est un membre du CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale), a publié une déclaration affirmant que, depuis 2006, entre 15 à 20 million d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement avaient été vendu ou loué, ou étaient en cours de négociation pour la vente ou le bail à des investisseurs de pays étrangers. Le rapport a identifié plusieurs cas dont la plupart se trouvait en Afrique⁶. L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) qui est situé à Londres a suivi avec son propre rapport, en se concentrant aussi sur les transactions foncières transnationales en Afrique⁷. Le rapport de l'IIED a révélé que quelques 2,4 millions d'hectares de terres avaient déjà été alloués, mais que ces terres n'étaient pas nécessairement déjà pleinement exploitées (Cotula, et al. 2009).

Depuis ce temps, la question de l'accapement des terres a reçu beaucoup d'attention au niveau mondial, dans les médias et dans les cercles politiques, et par des militants et non-activistes. Un article de nouvelles au début juillet 2009, citant les Nations Unies et d'autres sources d'information, a estimé qu'au moins 30 millions d'hectares de terres étaient 'en cours d'acquisition pour la cultivation d'aliments agricoles pour certains pays, notamment la Chine et les États du Golfe, qui ne peuvent pas produire

⁶ Certains gouvernements de pays qui produisent insuffisamment d'aliments agricoles pour leur propre population, par exemple, le Moyen Orient, les pays Nord-africains, la Corée du Sud et l'Inde, ont été perturbé par la forte augmentation des prix lors de crise alimentaire de 2007-2008. Se souciant à leur sécurité alimentaire, un grand nombre d'entre eux s'est précipité vers le Sud à la recherche de terres agricoles et de main- d'œuvres afin de pouvoir produire les aliments agricoles nécessaires.

⁷ IFPRI (2009), annoncer par Reuters, le 30 avril 2009.

suffisamment pour leur population'.⁸ Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation des Nations Unies, Olivier de Schutter, a également souligné l'impact potentiellement dévastateur de l'accaparement des terres qui a lieu dans un contexte d'insécurité alimentaire déjà profonde et généralisée parmi les plus pauvres du monde. Dans une interview de nouvelles allemandes, de Schutter a expliqué: «Les pays visés par ces accords, en particulier en Afrique sub-saharienne où la main-d'oeuvre est relativement bon marché et où la terre est considérée comme abondante, seront potentiellement de plus en plus dépendants des marchés internationaux pour s'assurer de la sécurité alimentaire. Alors, ils vont produire plus de nourriture, mais cette nourriture sera exportée. C'est une des choses que nous avons vues au cours de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. Les pays qui sont les moins autonomes et les plus dépendants des marchés internationaux ont été les plus durement touchés par les prix de plus en plus volatile».⁹

En faisant le bilan des reportages et de la littérature, il pourrait être tentant de voir un consensus qui s'oppose à cette vague mondiale en cours de 'l'accaparement des terres'. Par contre, tous ceux qui se préoccupent de ce phénomène ne partagent pas la même analyse du problème, ou surtout diffèrent sur les questions de quoi faire et avec quel objectif stratégique en vue. Au-delà de la reconnaissance du phénomène de l'accaparement de vastes étendues de terres, il y a des points de vue divergents sur la façon d'y répondre. Différents groupes interprètent ces transactions commerciales de terres agricoles différemment, allant d'une opposition catégorique jusqu'à l'enthousiasme absolu, avec des perspectives nuancées entre les deux extrêmes. Une diversité est aussi notée au sein de la société civile à différents niveaux (local, national et international), ainsi qu'auprès des communautés locales. Les différences ne sont pas négligeables. Elles sont en partie liées aux rivalités et/ou aux points de vue idéologiques et politiques des classes sociales et qui ont d'importantes implications stratégiques concernant la politique pour le plaidoyer et l'appel à l'action, ainsi que pour les alliances.

Pour illustrer, à l'échelle mondiale, les deux organisations d'agriculteurs les plus importants d'aujourd'hui en tant que nombre et sur le plan politique sont Via Campesina et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA). Fondée en 1946, la FIPA est composée de petits, moyens et riches agriculteurs commerciaux. Des groupes du monde industriel ont dominé son leadership historique. Sa position idéologique sur les principales questions agricoles a tendance à être influencée par les intérêts des agriculteurs commerciaux et moyennement riches au sein de cette fédération mondiale. En contraste, Via Campesina est un mouvement international de paysans pauvres et de petits agriculteurs dans les pays en développement ainsi que dans les pays industrialisés. Les mouvements agraires des pays du Sud ont une voix importante au sein de cette coalition mondiale. Sa position idéologique sur les principales questions agraires est façonnée par les intérêts de classe représentés dans sa massive adhésion parmi les paysans pauvres et les agriculteurs à petite échelle. FIPA et Via Campesina représentent les deux positions principales sur les biocarburants qui sont diamétralement opposées

⁸ <http://www.guardian.co.uk/environment/2009/jul/03/land-grabbing-food-environment> accédé le 17 décembre 2009.

⁹ <http://dw-world.de/dw/article/0,,4524232,00.html> accédé le 17 décembre 2009.

l'une de l'autre.¹⁰ Où l'une voit une occasion d'opportunité, l'autre voit une menace (voir le tableau ci-dessous), quoique ces positions distinctes sont susceptibles d'atténuation le plus 'bas' que l'on se dirige dans une organisation de telle complexité.¹¹

Tableau 1. Des points de vue divergents sur les biocarburants

| FIPA ¹² | Via Campesina (2008) |
|--|---|
| <p>"La production d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale demeure primordiale pour les agriculteurs de la FIPA; toutefois, les biocombustibles constituent un nouveau débouché commercial, permettent de diversifier les risques et favorisent le développement rural. Ils représentent aujourd'hui la meilleure option pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dérivant du secteur des transports, de façon à atténuer les effets du changement climatique ...</p> <p>Depuis quelques temps, les biocombustibles sont accusés d'être la cause de la flambée des prix des denrées alimentaires. De nombreux facteurs sont à l'origine du renchérissement des denrées alimentaires, y compris les pénuries du côté de l'offre dues à des conditions climatiques défavorables, et la transformation des habitudes alimentaires qui contribue à renforcer la demande. La proportion à l'échelle mondiale des terres agricoles qui ont été détournées vers la production de biocombustibles est très faible: 1 pour cent au Brésil, 1 pour cent en Europe, 4 pour cent aux États-Unis d'Amérique, aussi cette production n'est-elle qu'un facteur marginal dans la hausse des prix alimentaires.</p> <p>Il est important, pour une communauté agricole longtemps pénalisée par de faibles revenus,</p> | <p>"L'actuelle vague massive d'investissements dans la production d'énergie issue de la culture et la transformation industrielle... du maïs, du soja, de l'huile de palme, de la canne à sucre, du colza, etc, ne résoudra ni la crise climatique, ni la crise énergétique. De plus, elle apportera de désastreuses conséquences sociales et environnementales. Ces investissements représentent une nouvelle menace très sérieuse pour la production alimentaire de petits paysans et à la réalisation de la souveraineté alimentaire de la population mondiale.</p> <p>Il est souvent constaté que les agrocarburants vont à l'atténuation des effets du changement climatique. En réalité, le contraire est vrai ... Si l'on considère le cycle entier de production qui comprend la transformation et la distribution des agrocarburants, ces derniers ne produisent pas moins de gaz à effet de serre en comparaison aux combustibles fossiles, sauf que dans certains cas.</p> <p>Entre temps, les impacts sociaux et écologiques du développement des agrocarburants seront dévastatrices ... Les hommes et femmes agriculteurs de familles sont expulsés de leur terre. On estime que cinq millions de paysans ont été expulsés de leur terre afin de permettre à l'expansion des monocultures en Indonésie, cinq millions au Brésil, quatre millions en Colombie...</p> <p>Alors que les entreprises multinationales et</p> |

¹⁰ Edelman (2003), Borras, Edelman, and Kay (2008) et Borras and Franco (2009) poursuivent une discussion pertinente sur le contexte de classe sur ces deux groupes.

¹¹ Les points de vue des paysans pauvres qui sont affectés par les récents méga-projets de développement peuvent diverger de ceux des rangs organisés de la société civile rurale et des mouvements sociaux. La dynamique reliée à l'encadrement des questions principales et à la prise de décisions, ainsi que les motivations sous-jacentes, sont susceptibles à de variations selon les différents types et différents groupes de la société civile. Cette dynamique est également susceptible à de variations entre les groupes organisés de plaidoyer et les ruraux pauvres dans les villages affectés. Si un militant d'un mouvement social peut s'opposer à l'huile de palme qui est utilisée comme ingrédient dans la production des shampooings ou comme matière première dans la production des biocarburants en raison de possibles conséquences négatives sur l'environnement, les gens communs dans les villages, en contraste, peuvent formuler leurs questions et leurs demandes uniquement en fonction de leur production et vente de l'huile de palme en tant qu'agriculteur. Ils ne se soucient pas de savoir si leur produit est utilisé comme shampooing ou combustible de voiture, à Jakarta ou dans les Pays-Bas.

¹² FAO (2008), Annexe.

| FIPA ¹² | Via Campesina (2008) |
|---|---|
| <p>de balayer ces fausses idées au sujet des biocombustibles. Les bioénergies offrent une bonne occasion pour relancer les économies rurales et réduire la pauvreté, à condition toutefois que leur production respecte des critères de durabilité. La production durable de biocombustibles de la part de petits exploitants ne consitue pas une menace pour la production vivrière, mais au contraire une chance d'améliorer la rentabilité de leurs activités et de revitaliser les communautés rurales.</p> <p>Des efforts supplémentaires en matière de recherche-développement sont nécessaires pour éviter toute concurrence entre les utilisations alimentaires et énergétiques de certaines cultures et pour capter les bons signaux concernant l'essor de la production de biocumbustibles dans le monde. Il est donc extrêmement important de combler le déficit de connaissances relatif aux biocombustibles grâce à la diffusion d'informations et à des programmes de renforcement des capacités qui aideront les agriculteurs à occuper la place qui leur revient dans la chaîne de valeur".</p> | <p>les fonds d'investissement augmentent leurs profits, une grande partie de la population mondiale n'a pas suffisamment assez d'argent pour se procurer de denrées alimentaires. Les agrocarburants sont estimés d'être responsable à 30 % pour la crise des prix alimentaires actuelle [2008]".</p> |

Un Code de conduite (CdC) : une consolidation de l'ordre du jour de l'accaparement des terres

(Cette section résume brièvement la proposition de CdC et les raisons pour lesquelles nous pensons qu'elle n'est pas une bonne idée. Une discussion plus complète est publiée, sous forme imprimée et électronique, par Yale Human Rights and Development Law Journal, vol. 13, no. 1, avril 2010)

L'accaparement mondial des terres est en marche depuis quelques temps, toutefois le discours principal de cette question est en train de se transformer. Il s'agit d'une tentative perceptible dans les courants dominants du développement de passer d'un discours qui sonne l'alarme sur les accaparements des terres, à un qui les accepte. Cette nouvelle acceptation est fondée sur l'idée que ces transactions foncières offrent d'importantes 'opportunités' pour le développement rural; cette occasion doit être saisie, pour ainsi dire. En outre, ce nouveau discours mets l'accent sur une rencontre des 'multiples acteurs impliqués' pour but d'arriver à une entente sur un ensemble de principes de base menant à un 'Code de conduite' (CdC) international qui permettra à la réalisation d'objectifs de développement dit 'gagnant-gagnant'. Ce recadrage est bien illustré dans une déclaration faite par l'IFPRI l'année dernière lorsque l'organisation a proposé sa propre version d'un CdC qui «fera de nécessité vertu».

Le point de départ de ce nouveau récit sur l'accaparement des terres est une vision particulière de la réussite du développement économique national capitaliste. Vue de cette perspective, ce qui est en cause n'est pas un problème de terre, mais un problème d'investissement. Cette perspective est très bien reflétée dans le titre de l'articulation la plus récente de CdC dans la proposition de 2010 conjointement préparée par la FAO,

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

l'IFAD, la CNUCED et la Banque mondiale: 'Les Principes pour l'investissement agricole responsable'. Selon ces organisations, la solution principale à la pauvreté (rurale) est une croissance d'investissements à grande échelle. Les prétendus avantages de ces investissements seraient les suivants : la création d'emplois sur/hors la ferme, l'augmentation de revenu pour les petits exploitants, le transfert de technologie nécessaire, la hausse de production alimentaire, le développement de l'infrastructure rurale, l'amélioration de l'accès aux services de base et l'ouverture de débouchés à l'exportation.

Il y a plusieurs éléments clés dans les arguments qui favorisent un Code de conduite pour l'accaparement des terres. Tout d'abord, les partisans du CdC réssuscitent une vieille conviction - soutenue avec persistance par la Banque mondiale - dans la 'nécessité' d'une meilleure gestion particulière des terres (par exemple, une qui est plus économe et plus efficace en termes administratifs) pour rétablir de l'ordre au sein du chaos qui se produit lors des conflits associés à la terre. Deuxièmement, ils soulignent de nouvelles révélations (basées sur des images satellites de haute technologie) portant attention aux 'terres de réserve agricole' soi-disant - une vaste réserve mondiale de terres inexploitées qui pourraient être mise en exploitation (pour le 'développement rural' ou au moins selon leur version du développement) - sans nuire, ni à la production alimentaire actuelle, ni aux droits fonciers locaux, et en vertu de la réhabilitation des terres 'dégradées' tout en contribuant à l'approvisionnement des énergies renouvelables dans le processus. Troisièmement, ils insistent de manière magnanime sur la nécessité de reconnaître les effets potentiellement nocifs sociaux et environnementaux qui pourraient découler de nouveaux investissements à grande échelle dans l'agriculture. Mais - et c'est le quatrième point - la reconnaissance que les transactions foncières à grande échelle risquent compromettre l'accès des pauvres aux terres est ensuite reformulée de telle façon que ce type d'effets dévastateurs sur la vie des citoyens ruraux pauvres ne devient qu'un simple 'effet secondaire' à 'la guérison' qui suivra les investissements à grande échelle en agriculture. Ce sont des risques qui peuvent être gérés de manière à rendre possible un plus grand bien. Ils ne sont pas considérés des effets directs qui sont si graves ou injustes au point de remettre en question la validité même de la 'guérison' - par exemple, les transactions foncières eux-mêmes ou le modèle de développement préconisé par ce type d'investissements directs provenant de l'étranger.

Quels sont les 'risques' de l'accaparement des terres selon les partisans de ce nouveau discours?

Ces risques comprennent : la négligence des utilisateurs des terres, la spéculation à court terme, l'absence de consultations, la corruption, l'impact sur l'environnement, les conflits violents liés aux droits fonciers, la polarisation et l'instabilité, compromettre la sécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance et l'incapacité à tenir aux promesses (emplois locaux, installations, compensation).

Comment alors ces 'risques' peuvent-ils être gérés, voire évités? Pour ceux qui les reconnaissent, mais insistent toujours sur la nécessité d'encourager l'investissement direct de l'étranger sous forme de grandes transactions foncières, un élément important pour éviter ou gérer le risque est de veiller à l'environnement politique dans les pays d'accueil. La Banque mondiale et l'IFPRI portent attention, de façon similaire, au

contexte plus large de l'environnement politique. Un environnement politique bénéfique comprend: des droits fonciers et des autorités bien définis, en mettant l'accent sur un système de droits de propriété privée; une identification claire des terres disponibles et des mécanismes transparents de transfert des droits fonciers publics; une amélioration du climat d'investissement par le biais de la sécurité des contrats et l'application de la loi; des politiques agricoles qui sont fondées sur des données empiriques et qui concernent les primes de rendement, les marchés, la technologie et les infrastructures rurales; la facilitation de l'agriculture contractuelle et des régimes de 'sous-traitance agricole'; le renforcement des systèmes d'information du marché; l'amélioration des connaissances et des services de vulgarisation (y compris les banques rurales); et la décentralisation (communautaires) des négociations. Aucun de ces éléments est nouveau; un grand nombre a été sur l'ordre du jour des grandes institutions de développement depuis des années.

Ce qui est nouveau est l'autre élément de la gestion des risques proposé: un CdC international qui régira la préparation et la tenue de ventes de terrains transnationaux de manière à protéger les habitants ruraux et les environnements locaux, tout en permettant une rentabilité dans le sens conventionnel du terme. Cet élément incarne la «balle magique» de ce nouveau récit sur l'accaparement des terres: l'inauguration d'un mécanisme de 'Code de conduite' international par lequel tous les 'acteurs principaux' peuvent se réunir et se mettre d'accord sur des principes prédéfinis d'un comportement et des résultats acceptables. La proposition, avancée par l'IFPRI et indiquée dans le tableau ci-dessous, est illustratif.

Un extrait des points saillants du CdC proposé par l'IFPRI

| | |
|---------------------------------------|--|
| La transparence dans les négociations | Les propriétaires fonciers locaux actuels doivent être informés et impliqués dans les négociations des transactions foncières. Le consentement libre, informé et préalable est la norme qui doit être respectée. Des efforts particuliers sont nécessaires pour protéger les droits des autochtones et d'autres groupes ethniques marginalisés. Les médias et la société civile peuvent jouer un rôle clé pour rendre l'information accessible au public. |
| Le respect des droits actuels | Ceux qui perdent des terres devraient être indemnisés et réhabilités pour un moyen de subsistance équivalent. Les normes de la Commission mondiale sur les barrages fournissent un exemple de ces politiques. |
| Le partage des bénéfices | La communauté locale devrait bénéficier et ne pas être les perdants des investissements de l'étranger dans l'agriculture. Les baux sont préférables à une indemnité forfaitaire car elles fournissent une source de revenus régulière lorsque la terre est utilisée pour d'autres usages. Les systèmes d'agriculture contractuelle ou de sous-traitance sont encore plus favorables parce que les petits exploitants demeurent en contrôle de leurs terres tout en offrant leurs produits à un investisseur de l'extérieur. Des démarches explicites sont nécessaires pour la mise en vigueur d'un accord d'investissement ou de compensation qui ne sont pas respectés. |
| La durabilité de l'environnement | Une évaluation minutieuse de l'impact environnemental et la surveillance sont nécessaires pour s'assurer de pratiques durables en production agricole qui gardent contre l'épuisement des sols, la perte de la biodiversité critique, l'augmentation des émissions à effet de serre ou le détournement de l'eau utilisé par l'homme ou par l'environnement. |

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

| | |
|--|---|
| L'adhésion aux politiques nationales du commerce | Lorsque la sécurité alimentaire nationale est à risque (par exemple, dans le cas d'une sécheresse aiguë), les fournitures domestiques devraient avoir priorité. Les investisseurs de l'étrangers ne devraient pas avoir le droit à l'exportation des denrées alimentaires lors d'une crise alimentaire nationale aiguë. |
|--|---|

Ce type d'approche à deux volets (un environnement politique favorable et un CdC international), il est déclaré, offre la meilleure chance d'arriver à des résultats 'gagnant-gagnant' pour tous les acteurs impliqués. Un résultat gagnant-gagnant est celui auquel les besoins des pays en développement pauvres en ressources et ceux des pays riches en ressources sont réalisés du même coup, alors que les besoins et les intérêts des investisseurs (les bénéficiaires d'exploitations) sont, eux aussi, réalisés, tandis que les revenus et les moyens de subsistance des pauvres sont améliorés. Les pays pauvres en ressources cherchent à sécuriser leur approvisionnement de nourriture et de carburant afin de maintenir leur niveau de consommation et de production alimentaires. En contraste, les pays riches en ressources nécessitent de nouveaux investissements en agriculture pour créer des emplois, pour soutenir les petits agriculteurs et pour accroître leurs exportations. Les investisseurs, de leur côté, s'intéressent à établir un meilleur climat d'investissement qui est à la fois clair, stable et sûr (en effet, les droits de propriété clairs pour garantir les investissements). De cette façon, comme l'indique IFPRI, la «vertu» peut provenir de la «nécessité».

En théorie, la mise en application d'un Code de conduite dans ce contexte peut paraître utile et bénéfique, ou au minimum, inoffensif. On pourrait s'attendre à ce que l'application technique du CdC n'aggrave pas le mal qui est causé par l'accaparement des terres illicites qui est déjà en cours. N'aurait-il pas été bénéfique pour une société de mettre en exploitation des terres inexploitées (ou sous-exploitées) si cela pouvait se produire de manière à ne pas compromettre les droits locaux, ni menacer à la sécurité alimentaire locale ou de nuire à l'environnement? N'aurait-il pas été utile d'avoir des éclaircissements sur la propriété foncière et les droits d'utilisation? Et ne serait-il pas utile d'avoir un accord sur les responsabilités de différents acteurs (et non seulement leurs droits)? Si la valeur essentielle des institutions est d'établir des règlements là où il n'y en avait pas auparavant, ce qui permet de réglementer les comportements et les résultats en établissant ainsi l'ordre dans le chaos, alors la ruée actuelle vers les terres agricoles ne serait-elle pas précisément le genre de situation où la mise en application d'un CdC serait particulièrement appropriée? Nous passons maintenant à quelques-uns des aspects problématiques de la formule proposée de gagnant-gagnant en réponse à la ruée vers les terres mondiales et nous partageons certains de nos doutes et de nos inquiétudes.

Premièrement, les propositions d'un CdC pour les transactions foncières, par nécessité, cherchent à maintenir ou à propager les complexes industrielles agro-alimentaires et énergétiques actuels. En postulant un CdC dans le cadre général de la mondialisation et en réponse à l'accaparement de terres, les partisans de cette approche ne traite pas des problèmes graves liés à l'extraction minière des terres (et de l'eau) dans les pays du Sud pour répondre aux besoins alimentaires et énergétiques des pays industrialisés et pour maintenir le taux de profits des entreprises. Le CdC prend pour acquis de façon explicite ou implicite qu'il n'y a aucun problème fondamental avec la

production et consommation actuelle d'aliments et d'énergie qui sont étroitement contrôlées par les sociétés transnationales.

Deuxièmement, la promotion d'un CdC coïncide avec la notion d'une 'réserve de terres agricoles' qui s'intègre aux images du rôle bénéfique joué par le système agro-industriel qui restaure les terres dégradées pour la santé, utilise les terres marginales plus pleinement et relance la production agricole des terres inexploitées. En s'appuyant sur de nouvelles images satellites (qui ne considèrent point les habitants des terres, ni l'historique des relations sociales liées à la terre ou des pratiques de subsistance), l'hypothèse de 'réserves de terres' est souvent basée sur la réclamation des terres par l'État à partir des données de recensements officiels sur l'utilisation des terres et les rapports de propriété des terres qui sont notoirement peu fiables dans de nombreux pays, pour diverses raisons. La notion même de 'réserve' rend ces terres plus ou moins automatiquement, par définition, 'disponibles', prêtes et disposées à une transformation en production agricole mondiale ou en nouveaux puits de pétrole. Et par ce processus, les autres utilisations de terres possibles ou réels sont rendus 'illisibles' - un terme que nous empruntons à James Scott (1998) qui a examiné la façon dont divers représentants de l'État réinterprètent les sociétés locales afin de faciliter la réglementation et l'administration de l'État central. Historiquement, 'voir comme un Etat' a impliqué la simplification des pratiques sociales (locales) observées:

[L]es pratiques locales des mesures de terres et de la propriété foncière ont été rendues 'illisibles' à l'État dans leur forme brute. Elles représentaient une diversité et une complexité qui reflétaient une grande variété d'intérêts purement locaux et non ceux de l'État. C'est-à-dire, qu'elles ne pouvaient pas être assimilées à une grille administrative sans être, soit transformées ou réduites à une pratique convenable et fictive de la sténographie.'

En acceptant la notion de réserves de terres agricoles, l'utilisation actuelle des terres et les pratiques sociales diversifiées et distinctes qui y sont associées, deviennent, par nécessité, des vestiges du passé – elles sont reconnues, mais à la fin, ne sont pas dignes d'être prise suffisamment au sérieux afin de garantir leur protection et leur promotion dans l'avenir. Tout simplement, elles ne 'correspondent' pas à la grille du développement économique envisagé par les partisans d'aujourd'hui d'un CdC; elles ne sont pas les bénéficiaires d'un 'investissement agricole responsable' qui est envisagé. Au contraire, basé sur les expériences du passé, nous pouvons anticiper de la dépossession des terres dans le cadre d'une transformation de terres 'marginales' dans des espaces économiquement plus productive. En outre, la réhabilitation des soi-disant terres 'dégradées' prend souvent la forme d'une monoculture industrielle qui est présentée comme durable sur le plan écologique, mais qui effectivement épuise et contamine les terres écologiquement (par exemple, la monoculture d'arbres industriels, y compris l'huile de palme et les plantations d'eucalyptus, est maintenant souvent étiquetée 'terres reboisées').

Troisièmement, les partisans d'un CdC soutiennent que sans les droits explicites de propriété foncière (généralement considérés comme étant individuels et privés) le

‘risque’ de la dépossession est élevé. Implicite dans cette position est une conviction que les droits formels de propriété foncière suppriment ce risque et constituent une garantie pour les habitants ruraux de ne pas être déplacés, ni dépossessionnés par ces transactions foncières à grande échelle. Ce point de vue conflue avec une campagne lancée depuis des années par les courants dominants du développement pour la privatisation des terres communes restantes et la formalisation des droits fonciers, et qui se concentre sur les terres publiques à travers le monde. Pourtant, cette vision est profondément erronée. Il y a de grandes preuves indiquant que les droits formels de propriété foncière ne sont pas une garantie contre la dépossession, et au contraire, ces droits peuvent souvent précipiter la dépossession.

L'introduction de droits formels de propriété foncière nécessite d'abord répondre en pratique (dans des contextes de pouvoirs différenciés et marqués par des conflits d'intérêts) aux questions complexes posées au début de cette discussion - qui a (ou devrait avoir) des droits, sur quel(s) terrain(s), pour combien de temps et à quelles fins. Les droits formels de propriété foncière s'articulent dans un terrain forcément contesté, car ils impliquent des décisions sur qui est considéré et qui ne l'est pas. L'introduction de droits formels sur les terrains autochtones n'est pas nécessairement favorable aux pauvres en soi; mais il 'redéfinit l'arène de la lutte.' L'acquisition d'une reconnaissance juridique des droits fonciers des pauvres n'a jamais seule garantie le respect et la protection dans les tribunaux ou sur les terres de ceux-ci; les ruraux pauvres doivent recourir à un processus difficile avant de pouvoir effectivement réclamer ces droits et les 'rendre concrets' en réalité. En bref, les droits fonciers juridiques formels sont formulés, interprétés, contestés et mis en œuvre par l'État et par de nombreux acteurs privés avec leurs propres intérêts et qui sont intégrés dans les structures de pouvoir à de multiples niveaux, donc peuvent mener (et le plus souvent c'est le cas) à des résultats qui ne sont pas considérés pro-pauvres. Non plus les résultats qui visent catégoriquement à favoriser les pauvres, ou même les scénarios considérés 'gagnant-gagnant', sont toujours garantis. Les droits explicites de propriété foncière (privés ou autrement) ne garantissent certainement pas de résultats 'gagnant-gagnant' dans la plupart des transactions foncières, et non plus ne protègent pas de façon automatique les populations rurales pauvres d'une diversité de formes de dépossession ou de 'incorporation défavorable' dans des enclaves de production alimentaire et énergétique.

Comme Cotula et Vermeulen font valoir, en se référant aux données empiriques de l'Afrique, les droits explicites de propriété foncière ne sont pas forcément suffisants pour garantir la protection des droits fonciers des ruraux pauvres. Nous sommes d'accord. Néanmoins, nous voulons aussi ajouter un point critique supplémentaire: les droits *sécurés* de propriété ne devraient pas a priori, ni seulement, ni toujours, correspondre aux droits de propriété privée. Dans de nombreuses régions du monde, une démarche inductive est nécessaire qui est basée sur une profonde connaissance des sociétés où l'intervention est ciblée.

Quatrièmement, l'hypothèse que les conséquences négatives des mega-transactions foncières entre 'les multiples acteurs' peuvent être évitées en s'assurant qu'elles soient formelles et transparentes, et, dans la mesure du possible, décentralisées, et localisées, n'est que partiellement exacte. Certes, toute transaction foncière doit au

moins être transparente, mais la transparence ne garantit pas nécessairement des résultats pro-pauvres. La transparence n'est pas équivalent à la responsabilisation, et la transparence des transactions ne garantit pas nécessairement la responsabilité, en particulier envers les 'acteurs' pauvres. En outre, la question de la représentation des groupes sociaux, en particulier dans les communautés rurales dans les pays du Sud, est problématique, inégale, et politiquement contestée – peu importe le niveau de transparence. Dans de nombreux endroits, une section de l'élite minoritaire d'une communauté prétend souvent représenter les pauvres, même si ce n'est pas le cas. À de nombreuses reprises dans plusieurs pays, les élites locales forgent des contrats formels avec les investisseurs au nom de leur communauté malgré l'absence d'un authentique processus de consultation et d'un mandat sanctionné. Souvent, dans de telles situations, les ruraux pauvres n'ont guère la possibilité de représenter leurs intérêts, tandis que d'autres intervenants plus puissants ont peu d'intérêts à veiller à ce que les voix d'opposition sont même entendus, ou encore moins prises en considération, si cela risque faire échouer l'accord. De différents groupes sociaux se présentent à la table de négociations avec divers degrés de pouvoir politique. Enfin, la Banque mondiale a un biais particulier à l'égard des négociations décentralisées et localisées, comme l'a expliqué Klaus Deininger. Toutefois, c'est au niveau local que les élites locales et les bureaucrates qui risquent profiter le plus de ces nouveaux investissements, manipulent le processus de négociation de telle façon que les communautés locales de pauvres peuvent être facilement isolées de leurs alliés potentiels au niveau national.

Cinquièmement, un Code de conduite s'appuie sur l'aspect volontaire des conventions. Les infractions sont difficiles à cerner; les contrevenants sont impossibles à rendre responsables. Même là où il est question d'une adhésion formelle par les parties concernées aux principes du Consentement libre, informé et préalable (CLIP), ces principes sont rarement respectés et appliqués en pratique, et il faudrait beaucoup de pouvoir politique, du temps et de ressources pour veiller à ce que ils le soient. Sawyer et Gomez (2008) ont observé le paradoxe où la croissance de l'institutionnalisation des traités internationaux, des directives volontaires, et des principes CLIP destinés à protéger les peuples autochtones, a coïncidé avec une augmentation de violations sans précédent des droits des peuples autochtones et la pénétration des leurs territoires à travers le monde.

Sixièmement, le 'partenariat' est également un concept clé dans le CdC. Ceci prend plusieurs formes à composantes multiples, y compris les partenariats entre l'État, le secteur privé et la société civile qui sont présumés d'être promoteurs de la transparence et de résultats gagnant-gagnant dans toutes les transactions foncières. Mais un tel concept de partenariat est habituellement fondé sur une vision dépolitisée et irréaliste des engagements entre les différents acteurs et qui rend invisible leurs intérêts parfois contradictoires et placent tentativement ces acteurs sur un pied d'égalité. En s'imaginant un pied d'égalité et des intérêts complémentaires là où ils n'existent pas, risque aboutir à des résultats où les pauvres sont les perdants. Un autre genre de partenariat s'intitule le partenariat 'ETN-agriculteur', connu autrement par le nom de l'agriculture contractuelle où les paysans producteurs sont incorporés dans le complexe mondial agro-industriel des aliments et de l'énergie par le biais d'une variété d'arrangements contractuels. Il est peut-

être le type de partenariat le plus couramment cité à l'égard de paysans pauvres et de petits agriculteurs qui sont intégrés dans de grands projets agro-industriels et un qui évoque un scénario de gagnant-gagnant. Avec le temps et dans de nombreux contextes différents, toutefois, cela s'est avéré à ne pas être le cas. Au lieu d'un scénario gagnant-gagnant, ces arrangements s'appuient sur des processus et des objectifs qui favorisent principalement les sociétés transnationales, tandis que, dans certains cas, ils deviennent même une excuse pour s'engager dans le défrichage de forêts et la monoculture

En bref, une partie intégrale des propositions de CdC est la croyance aveugle aux bienfaits des mesures de base formaliste et judiciaire, notamment des contrats explicites, des droits plus sécuritaires et explicites de propriété (généralement interprétés comme des droits privés et individuels), la transparence des contrats, le CLIP, et les partenariats entre l'État, le secteur privé et la société civile. Chacun d'entre eux, en soi, n'est pas nécessairement mauvais et chacun a ses mérites en fonction d'un contexte particulier. Mais aucun de ces éléments ne peut intrinsèquement garantir des résultats véritablement pro-pauvres. Dans l'absence d'un cadre de référence explicite et d'un processus qui priorise des résultats légitimement pro-pauvres, les faiblesses inhérentes de ces différents éléments sont susceptibles d'être renforcées dans ce contexte de gagnant-gagnant où un CdC volontaire devient *l'unique* réponse à l'accaparement mondiale de terres.

Ancrer à nouveau la résistance à l'accaparement des terres

Le CdC proposé par la Banque mondiale et par d'autres est une diversion dangereuse. Il détourne l'attention des vraies questions à portée de main concernant les terres. Il détourne l'attention de tout ce qui ne va pas avec le modèle actuel de développement économique et le rôle clé des terres dans la réalisation de ce modèle. De plus, il détourne notre attention de la façon dont les droits fonciers, les intérêts et les préoccupations des ruraux pauvres peuvent (et doivent) être protégés et défendus à l'avenir. Il n'est donc pas surprenant que les partisans qui réclament un CdC pour les transactions foncières sont aujourd'hui les mêmes qui nous ont dit dans le passé qu'une véritable réforme agraire était impossible. Ce sont les mêmes qui nous disent aujourd'hui que l'accaparement des terres est inévitable. Face à leurs thèses 'd'impossibilité' d'une part et celle 'd'inévitabilité' de l'autre, il semble que nous ne pouvons faire autre que nous résigner et accepter que la voie du développement sera menée et contrôlée dorénavant par les ETNs - et que leurs points de vue sur la pauvreté rurale, les droits fonciers et les terres – sont les seuls à notre disposition.

Par contre, cette voie n'est pas la seule et nous sommes toujours munis de choix, de pouvoir d'action et de capacité à lutter pour des changements significatifs qui priorisent, maintenant et dans l'avenir, les droits et la voix des ruraux pauvres en matière de terres et d'autres ressources. Et pourtant, rejeter une idée mal-conçue est une chose; affirmer 'qu'un autre monde est possible' est une autre; et réaliser des solutions alternatives dans le contexte du monde réel avec toutes ses conditions, ses contraintes et ses circonstances est tout de même une autre. Il y a une grande complexité dans les questions foncières qui peut être ignoré seulement avec de grands risques pour les ruraux pauvres. Tout appel à la justice sociale pour résoudre les dilemmes actuels concernant les ressources en terres doit confronter et donc prêter attention à ces complexités.

L'accaparement mondial des terres qui privilégie les sociétés transnationales et l'exportation des aliments ou des combustibles ne représente qu'une partie de l'enjeu qui se déroule dans les milieux ruraux. Une prise de conscience de ces enjeux, exige donc un degré de compréhension des questions foncières contemporaines plus large et plus profond que celui offert par le cadre de 'l'accaparement des terres'.

Les multiples visages du changement d'affectation des terres aujourd'hui

Pour arriver à une meilleure compréhension des questions foncières d'aujourd'hui, il faut en premier débattre la catégorie vague de 'changement d'affectation des terres'. En fait, aujourd'hui, l'utilisation des terres mondiale évolue non seulement dans une direction (par exemple, en faveur de la production des aliments ou des biocarburants destinés à l'exportation); mais, en réalité, elle a de nombreux visages. La Figure 1 est une typologie générale qui tente de capturer de manière distincte, les quatre voies principales dans le changement d'affectation des terres en cours aujourd'hui. La complexité de la réalité n'est pas toujours facilement représentée dans ces 'types idéaux', alors cette typologie sert tout simplement de point de départ en soulignant les principales tendances dans le changement d'utilisation des terres qui ont lieu aujourd'hui.

Figure 1. Les Principales voies du changements d'affection des terres aujourd'hui

| | |
|-----------------------------------|--|
| Type A Aliments à aliments | Type B Aliments à biocarburants |
| Type C Non-aliments à aliments | Type D Non-aliments à biocarburants |

Bien sûr, au sein de chaque type largement distincte du changement d'affectation des terres, il existe des variations supplémentaires qui peuvent également être identifiées. Le Tableau 2 est alors une tentative pour représenter de façon plus systématique ce degré supplémentaire de la diversité et la complexité du changement d'affectation des terres aujourd'hui.

Tableau 2: Les caractéristiques, la direction et la voie du changement d'affectation des terres

| Type idéal | De | À |
|------------|--|--|
| A | Production alimentaire | Production alimentaire |
| A1 | Aliments destinés à la consommation | Aliments destinés à l'échange domestique |
| A2 | Aliments destinés à la consommation et à l'échange domestique | Aliments destinés à l'exportation |
| A3 | Aliments destinés à l'exportation; la monoculture et à l'agriculture | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux; production à petite |

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

| | | |
|-----|---|--|
| | industrielle | échelle et la polyculture |
| B | Production alimentaire | Production de biocarburants |
| B1 | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux | Biocarburants destinés à l'exportation |
| B2a | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux | Biocarburants destinés à la consommation locale et à l'exportation; Contrôlés par les entreprises |
| B2b | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux | Biocarburants destinés à la consommation locale et à l'exportation; Pas contrôlés par les entreprises |
| C | Non-aliments | Production alimentaire |
| C1 | Forêts | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux |
| C2 | Forêts | Aliments destinés à l'exportation |
| C3 | 'Zones marginales', 'terres improductives' | Aliments destinés à la consommation et aux marchés locaux |
| C4 | 'Zones marginales', 'terres improductives' | Aliments destinés à l'exportation |
| D | Forêts, 'zones marginales', 'terres improductives' | Production de biocarburants |
| D1 | Forêts | Biocarburants destinés à la consommation locale et aux marchés locaux |
| D2 | Forêts | Biocarburants destinés à l'exportation |
| D3 | 'Zones marginales', 'terres improductives' | Biocarburants destinés à la consommation locale et aux marchés locaux |
| D4 | 'Zones marginales', 'terres improductives' | Biocarburants destinés à l'exportation |

Type A: le changement d'affectation des terres orientées vers la production alimentaire

Les terres du type A demeurent dans la production alimentaire, mais les fins pour lesquelles ces aliments sont produits ont changé. Dans les recensements officiels agrégés sur l'utilisation des terres, ces changements d'affectation des terres ne sont pas identifiés. Il y a trois sous-catégories: A1, A2 et A3.

La sous-catégorie A1 consiste de terres consacrées auparavant à la production alimentaire destinée à la consommation et qui sont maintenant orientées vers la production alimentaire destinées aux échanges nationaux – connu également sous le nom de la commercialisation de la production alimentaire. Sur le plan historique, c'est possiblement l'un des types les plus répandus du changement d'affectation des terres et l'un des plus étudiés dans l'économie politique agricole. Au fur et à mesure que le prix des céréales augmente, par exemple, plus les paysans ont tendance à vendre une partie ou l'ensemble de leurs produits alimentaires au marché pour obtenir plus d'argent.

Les terres du type A2 auparavant consacrées à la production alimentaire pour la consommation domestique ou pour l'échange sont à la suite orientées vers la production alimentaire destinée à l'exportation.¹³ Cette sous-catégorie fait l'objet de l'accaparement

¹³ Ceci comprend aussi les aliments pour animaux qui sont exportés.

des terres en cours et de ses détracteurs. Bien que ce genre de changements d'affectation des terres n'est pas nouveau, il y a quelques nouvelles dimensions qui lui sont associées aujourd'hui et qui ajoutent à la controverse liée à tels changements. Tout d'abord, A2 implique de nouveaux pays qui n'ont pas été typiquement engagé à l'accaparement de terres agricoles dans le passé (par exemple, les pays du Golfe qui sont riches en pétrole, la Corée du Sud, le Japon, la Chine et l'Inde) et qui s'ajoutent à ceux du côté plus traditionnel. La crise mondiale de 2007-2008 a incité de nombreux nouveaux pays à initier des transactions de terres agricoles à grande échelle dans les pays en développement afin d'assurer leur propre sécurité alimentaire nationale (voir Holt-Gimenez et Patel avec Shattuck 2009 ; Bello 2009). Deuxièmement, qu'ils soient traditionnels ou non-traditionnels, les pays impliqués réussissent à prendre contrôle de vastes étendues de terre par le biais d'achats (si possible) et par des baux à long terme qui peuvent durer jusqu'à 99 ans (lorsque cela est autorisé). Troisièmement, de nombreuses conversions récentes du type A2 sont prévus, pas pour l'alimentation de la population mondiale, mais plutôt pour l'alimentation des voitures (par exemple, les biocarburants) et des industries (par exemple, les matières plastiques 'vertes'), ou par conséquences indirectes de certains changements d'affectation des terres. Quatrièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, le rythme de conversion de l'utilisation des terres dans cette sous-catégorie en particulier est rapide où en Afrique, par exemple, entre mars 2006 et mars 2009, près de 2,4 millions d'hectares de terres sont officiellement affectés par des opérations de conversion à grande échelle: des terres ultérieurement consacrées à la production alimentaire sont maintenant orientées vers la production de biocarburants destinés à l'exportation (Cotula et al. 2009).¹⁴

Enfin, A3 implique les terres auparavant consacrées à la monoculture, du type de production alimentaire industriel destinée à l'exportation, qui sont ensuite converties en petites unités agricoles familiales principalement pour la production alimentaire destinée à la consommation locale. Cette sous-catégorie comprend les redistributions de terres de réforme agraire qui sont créées à partir de plantations redistribuées. Des exemples de ce genre d'arrangement se trouvent au Brésil suivant une réforme agraire où de grandes plantations de canne à sucre privés ont été redistribuées aux bénéficiaires de la réforme qui, à leur tour, ont orienté ces terres vers la production alimentaire de subsistance.

¹⁴ La mesure dans laquelle l'utilisation des terres est en fait en train de changer est difficile à cerner pour de différentes raisons: (a) les situations sont assez fluides avec de nombreuses transactions foncières en cours de négociations, alors que certains ont déjà été retirés, comme ceux des Philippines et du Madagascar; (b) il y a de nombreux éléments de la spéculation foncière impliquant les gouvernements nationaux, les entreprises, les fonctionnaires corrompus et toutes sortes d'entrepreneurs et de spéculateurs fonciers; (c) de nombreux changements dans l'utilisation des terres en vertu de A2 peuvent se produire à petite échelle, bien en dessous du niveau des méga-transactions foncières qui sont difficiles à expliquer. Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, les estimations de l'ampleur de l'accaparement des terres mondiales sont provisoires et spéculatives, mais ont aussi tendance à être exagérées. Bien qu'il soit vrai qu'en faisant le bilan du nombre d'hectares qui a été discuté à un moment donné comme transaction possible, nous pouvons arriver un total de 20 millions d'hectares tel que rapporté par l'IFPRI (2009), il sera difficile de identifier ces terres concrètement. La comptabilité réelle faite par Cotula et al (2009) pour l'Afrique en juin 2009 est arrivée à seulement 2,4 millions d'hectares, et l'Afrique est censé être le centre de ces transactions (trans)nationales de terrains commerciaux.

D'autres exemples se trouvent dans les secteurs de bananes et de canne à sucre aux Philippines, les plantations d'huile de palme en Indonésie, ainsi que les plantations de tabac et les fermes commerciales de production de céréales au Zimbabwe. Par contre, ce ne sont plutôt que des exceptions à la règle générale, et en particulier parce que les plantations productives à grande échelle sont généralement exclues de la réforme agraire.

Type B: changement d'affectation des terres à production alimentaire vers la production de biocarburants

Dans les terres de type B, nous identifions rapidement la protestation populaire contre le détournement par les ETNs de la production alimentaire destinée au ravitaillement en direction de la production de biocarburants pour les voitures utilisées dans le monde industrialisé. La conversion de terres auparavant consacrées à la production alimentaire et maintenant orienté à la production de biocarburants destinée à l'exportation est un autre trait caractéristique des transactions (trans)nationales de terres en cours. Il est important de distinguer deux catégories au sein du type B.

B1 comprend les terres réservées à la production alimentaire (pour la consommation, les échanges nationaux, ou l'exportation) qui sont converties à la production de biocarburants destinés à l'exportation. Il s'agit de la modification principale d'utilisation de terres qui est exposée et opposée par la plupart des activistes à travers le monde. Ce genre de changement d'affectation des terres capte même l'attention des agences dominantes de développement, ainsi que celle des organisations (inter)gouvernementales comme l'Union européenne qui sont facilement gênées par de tels phénomènes. Cela explique la préoccupation avec les changements d'affectation des terres dans les débats politiques de l'Union européenne concernant les conséquences de leur politique sur le mélange de biocarburants obligatoire avec les combustibles fossiles. C'est ce type de changement d'utilisation des terres qui provoque facilement la colère chez les observateurs à travers le monde. Il expose la logique principale du modèle de développement capitaliste contemporain, y compris ses modèles de production et de consommation.

B1 se réfère généralement à un type d'entreprise axée sur des changements d'utilisation des terres. La production de biocarburants destinés à l'exportation nécessite un financement à grande échelle, une monoculture, une production et un traitement à une échelle industrielle, ainsi que des infrastructures de transport. Ce type d'opération est susceptible à la production d'éthanol, provenant soit de la canne à sucre ou du maïs, et exige de grandes plantations à production industrielle, comme le témoigne la production de canne à sucre brésilienne ou dans les industries de l'éthanol provenant du maïs des États-Unis. Le biodiesel (produit de matières premières, notamment, l'huile de jatropha, de ricin ou de noix de coco) peut être produit à petite échelle et par fonctionnement communautaire. Toutefois, pour les entreprises de biodiesel, une exploitation industrielle à grande échelle est nécessaire pour atteindre le niveau de rentabilité visé par les entreprises. Les autres matières premières du biodiesel occupent généralement les rangs de grandes exploitations industrielles et monocultures, en particulier l'huile de palme et

de soja en dépit de l'incorporation habituelle de petits producteurs dans le complexe de production.

Le rythme du changement d'affectation des terres dans la sous-catégorie B1 a été très rapide dans certains pays où des matières premières des biocarburants ont été introduites que récemment. Comme celle de A2 (les aliments destinés à l'exportation), l'étendue de B1 est difficile, sinon impossible, à cerner. Il y a différentes raisons pour cela. D'une part, la situation demeure très fluide, et il est difficile de surveiller et de classer les terres qui sont visées pour les projets de biocarburants, ou celles qui font parties d'ententes formelles, mais sans aucun développement concret jusqu'à date. Il est même difficile d'identifier toutes les terres effectivement consacrées à ces projets dans le cas où les terres ont été converties d'une production alimentaire à la production de biocarburants. Les médias demeurent la principale méthode de surveillance mondiale sur l'ampleur de ce type de changement d'utilisation des terres, et ils ne sont pas toujours exactes, ni à jour. Par exemple, les Philippines sont toujours signalés comme l'un des pays où l'accaparement des terres est répandu, et, selon les médias, entre 1,4 et 2,5 millions d'hectares de terres ont été saisis par les Chinois, les Coréens du Sud et les pays du Moyen-Orient pour la production d'aliments et de biocarburants destinés à l'exportation. Toutefois, les premiers entretiens ont eu lieu et le mémorandum d'entente officielle sur ces projets entre les gouvernements des Philippines et de la Chine a été signé, mais les projets n'ont jamais été implantés suite aux manifestations bruyantes de divers groupes de la société civile des Philippines. C'est le même cas concernant la répartition antérieurement déclaré de 1,3 millions d'hectares à Madagascar. Pourtant, ces données continuent d'être ajoutées et sont reproduites dans la comptabilité de l'accaparement mondial des terres.¹⁵ Référez-vous à von Braun et Meinzen-Dick (2009) pour d'autres exemples.

Pour B1, il semble que les processus socio-politiques par lesquels les changements d'utilisation des terres ont lieu, sont marqués de manœuvres politiques des autorités nationales (et locales), des gouvernements et des entreprises transnationales qui promettent une meilleure qualité de vie et de l'emploi, et recourent à la tromperie, la coercition et à la violence, ou encore menace de la coercition et de la violence. Vermeulen et Cotula (2010) proposent un aperçu perspicace de la dynamique politique de coercition et de consentement au sein des communautés concernées. L'expansion de l'huile de palme dans des régions de terres contestées en Colombie a été associée aux activités de groupes paramilitaires qui ont chassé les paysans de leurs terres pour ensuite transformer ces terres en plantations de palmiers. Au Brésil, la promesse de meilleurs moyens de subsistance en vertu de contrat de location et de l'emploi ont incité certains bénéficiaires de la réforme des terres à abandonner leurs parcelles acquises de la réforme agraire et de les louer aux entreprises de canne à sucre.¹⁶ Au Cambodge, le

¹⁵ Bien entendu, il est possible (même probable) que ces négociations de transactions des terres dans ces pays seront résuscitées à l'avenir.

¹⁶ Basé sur une enquête acutelle sur le terrain par Borrás dans la région de production de canne à sucre dans l'état de Sao Paulo en avril 2008. Voir aussi Monsalve et al. (2008).

développement d'une plantation de canne à sucre dans la province de Kampot Speu a exigé l'expulsion forcée des agriculteurs et des communautés existantes.

D'ailleurs, B2 implique aussi des terres consacrées à la production alimentaire (pour la consommation, les échanges nationaux ou l'exportation) qui sont converties à la production de biocarburants pour la consommation locale et le marché domestique. Ce type de changement d'utilisation des terres est presque toujours subsumé par B1 dans le discours général. Il est généralement reconnu que toutes les initiatives récentes sur les biocarburants proviennent des entreprises et que les produits sont destinés à l'exportation. Si c'est le cas, alors la critique radicale demeure légitime. Pourtant, la critique ne parvient pas à saisir pleinement les situations où les biocarburants produits sont destinés à la consommation locale ou le marché local. De plus en plus, on parle d'initiatives sur les biocarburants qui sont produits localement pour la consommation locale ou destinés à la commercialisation. Il existe donc deux sous-catégories de ce type.

B2a se concentre sur la production de biocarburants pour les marchés locaux et est menée par les entreprises soit nationales soit de l'étranger. Par exemple, aux Philippines, le secteur de diesel-coco est dominé par des capitaux nationaux, le secteur de l'éthanol provenant de canne à sucre est entraînée en grande part par des capitaux étrangers à forte intensité, tandis que les investisseurs de l'étrangers cherchent à développer le potentiel commercial du jatropha. Par contre, la plupart de la production de biocarburants est destinée au marché domestique. Le mandat national de mélange obligatoire de 5 pour cent pour le biodiesel a été réalisé au début 2009 grâce à la production et à la transformation de l'huile de coco en biodiesel. Le secteur privé (national) a fait de la pression auprès du gouvernement pour augmenter l'exigence du mélange obligatoire. Au Mozambique, le gouvernement national prévoit développer son propre secteur de biocarburants destinés au marché domestique à l'aide en grande part des investisseurs de l'étranger, où environ les deux tiers du pays n'ont pas accès à l'électricité (du moins selon une déclaration officielle du gouvernement).¹⁷

B2b implique une production à petite et moyenne échelle hors-entreprise qui est axée sur les biocarburants (le biodiesel principalement) au niveau communautaire. Il y a des discussions et des expériences concrètes liés à ce type de développement et qui sont menées par des organismes communautaires, des gouvernements locaux, des ONGs, et des mouvements agraires aux Philippines, au Brésil et en Inde. Nous témoignons des résultats de petites échelles pour répondre aux besoins de carburants des ménages et pour le transport local. Les modes de productions ne sont généralement pas la monoculture à grande échelle, mais plutôt l'agriculture intercalée avec la production alimentaire actuelle. Le MST au Brésil songe à la production de biocarburants située dans le contexte de la 'souveraineté énergétique'. João Pedro Stedile (2007) du MST a résumé les principes fondamentaux qui sont susceptibles de guider les changements d'affectation des terres de type B2b dans les mouvements sociaux organisés qui sont affiliés à Via Campesina et ses alliés:

¹⁷ Bien que l'un des principaux problèmes au Mozambique, c'est qu'elle produit beaucoup d'énergie (électricité et charbon), mais dont la plupart est exporté, selon Diamantino Nhampossa de l'Union Nationale des Paysans du Mozambique (UNAC) lors des récentes discussions avec les auteurs à Maputo, en août et septembre 2009.

Par rapport à la production des agrocarburants par les petits agriculteurs et les paysans, nous devrions discuter d'une orientation politique de la production basée sur les principes de la souveraineté alimentaire et de la souveraineté énergétique parmi nos bases et par nos mouvements. Cela signifie que nous devrions dire que toute la production agricole d'un pays, d'un peuple, doit s'assurer avant tout à la production et à la consommation d'aliments sains pour tous. De plus, la production des agrocarburants devrait toujours être située au deuxième rang, sous une forme secondaire. Cette production doit être fondée sur les besoins énergétiques de chaque communauté et du peuple. Les agrocarburants ne doivent jamais être destinés à l'exportation.

En respectant ces principes, nous pouvons penser à de nouvelles méthodes de production d'agrocarburants qui ne nuisent pas à l'environnement et ne menacent pas la production alimentaire, tout en représentant une opportunité d'accroître le revenu des paysans et la souveraineté de l'énergie qu'ils utilisent.

Donc, nous pouvons stipuler que les agrocarburants ne peuvent être produits qu'à l'aide de polycultures provenant de diverses sources complémentaire... Seulement 20 pour cent de chaque unité de production peuvent être consacrés aux agrocarburants... De plus, les carburants devraient être produits dans de petites et moyennes entreprises de production appartenant à des coopératives. Également, ces entreprises doivent être installées dans les communautés rurales, les petites localités, et les petites villes de telle sorte que chaque ville gère et produit l'énergie dont elle a besoin en collaboration.

Enfin, il est important de souligner que la production actuelle de biocarburants n'engendre pas forcément un changement d'affectation des terres. Il y a des cultures agricoles déjà en production, soit dans les plantations à l'échelle industrielle, tel que le soja en Argentine, l'huile de palme en Indonésie, ou le noix de coco aux Philippines qui sont dominées par les exploitations à petites et moyennes échelles et qui ont produit, et pourraient facilement produire, le biodiesel, sans aucun changement d'affectation des terres. En Afrique du Sud et aux Philippines, il y a des grandes discussions sur la notion d'utiliser le sucre provenant de la canne à sucre pour produire de l'éthanol. Si et dans quelles mesures ces changements de l'utilisation d'aliments agricoles augmenteront à l'avenir dépendra principalement de la rentabilité de ces entreprises. Par exemple, le diesel-coco aux Philippines demeure un peu plus cher que les combustibles fossiles et encore plus en comparaison au biodiesel à partir d'autres matières primaires, notamment le jatropha. Si et dans quelle mesure les changements de l'utilisation des aliments agricoles menaceront la sécurité alimentaire dans certains pays dépendra en grande part sur l'emplacement des matières primaires en question dans la chaîne globale des approvisionnements alimentaires de ces pays. Par exemple, la noix de coco aura une influence sur le prix de l'huile de cuisson dans les Philippines, bien que l'impact ne peut pas être aussi prononcé que dans les cas des États-Unis et du Mexique où le maïs est retiré de la chaîne alimentaire pour produire de l'éthanol.

Type C: les terres consacrées à la production non-alimentaire sont converties à la production alimentaire

Les paramètres du type C impliquent des terres consacrées à l'utilisation des terres 'non-alimentaires' en cours de conversion à la production alimentaire. Le terme 'terres non-alimentaires' est utilisé ici de façon peu précise pour indiquer les terres qui ne sont pas

essentiellement consacrée à la production alimentaire, mais qui peuvent servir à la production alimentaire à divers degrés dans une multitude de régions. Ainsi, les forêts peuvent être incluses dans cette catégorie en dépit du fait qu'elles fournissent des denrées alimentaires importantes pour de nombreuses personnes. En suivant la direction du changement d'utilisation des terres, nous pouvons identifier quatre grandes tendances. Le type C1 représente les milieux où les terres forestières et les autres terres non-alimentaires sont converties à la production alimentaire pour la consommation et/ou l'échange local. Il s'agit d'une occurrence presque quotidienne dans de nombreuses sociétés agraires.

C2 comprend les situations où les terres qui sont désignées forêts ou sont consacrées à d'autres fins non-alimentaires ont été converties à la production alimentaire pour l'exportation. Cette sous-catégorie est représenté dans les affreuses destructions des forêts en Indonésie, au Brésil et au Cambodge pour la production d'aliments destinés à l'étranger. Mais ce phénomène n'est pas nouveau. La hausse en demande pour la nourriture à base de viande provenant de la restauration rapide [*fast-food*] dans le Nord a entraîné le déboisement des forêts dans le Sud pour ouvrir de nouvelles frontières dans la production bovine. Le secteur croissant de l'élevage dans le Nord a également exigé des aliments peu chers destinés aux animaux qui a conduit à l'abattage des forêts en ouvrant la voie à l'expansion du soja, comme dans le cas de l'Amérique du Sud. Des processus semblables datent de la période coloniale. Cependant, la ruée vers les terres agricoles plus récente qui est liée à la production d'aliments destinés à l'exportation a repoussé davantage la frontière terrestre déjà menacée. La nouvelle pénétration de l'Amazonie en est un exemple. La plupart des initiatives d'expansion de la production est mené par les entreprises (nationales et transnationales), mais dans presque tous les cas, avec l'incitation et l'encouragement des gouvernements nationaux. Le rythme et l'ampleur de cette expansion sont assez rapides et étendues. En parallèle avec A2 et B1, C2 est l'un des modèles de changement d'utilisation des terres les plus controversés et contestés aujourd'hui.

C3 nous indique les endroits où les terrains destinés aux utilisations non-forestières (par exemple, les prairies, les zones humides, les zones marginales) sont convertis à la production d'aliments pour la consommation et l'échange local. Ce type est très similaire à C1. Il est également un phénomène qui se produit couramment dans le monde agricole, survenant dans le cadre des stratégies de subsistance de la population rurale. C4 représente les paramètres du même type que dans C3, mais en cours de conversion à la production alimentaire destinée à l'exportation. Par exemple, de nombreuses zones humides dans le Sud ont été converties en étangs pour la productions de denrées alimentaires de haute valeur (crevettes, poissons, et ainsi de suite) destinées à l'exportation. La nature, l'orientation, le rythme, l'étendue et les processus socio-politiques de ce type semblable à A2, B1 et C2 qui sont les changements les plus contestés, mais parce que C4 ne concerne pas directement les terres consacrées à l'alimentation ou fait partie de la forêt, du moins selon la classification officielle de l'usage des terres, il n'est généralement pas aussi controversé, ni litigieux.

Les paramètres du type D décrivent les terres réservées à la forêt et aux zones 'marginales/improductives' qui sont converties à la production de biocarburants. Il y a

quatre types. D1 représente les terres consacrées aux utilisations forestières qui sont maintenant orientées vers la production de biocarburants pour la consommation locale ou l'échange local. Il s'agit d'une production à petite échelle au niveau communautaire: une production locale pour la consommation locale. Ce type représente les sources d'énergie renouvelables dites alternatives à base communautaire et axées sur la communauté. Les biocarburants (principalement le biodiesel) produits peuvent servir de carburant pour le transport local et pour les petites machineries de ferme, ou encore sont une source d'énergie générale dans le village ou sont simplement vendus comme carburant au marché local. Ces produits sont principalement lancés par des ONGs, des organisations paysannes et des gouvernements locaux. C'est ce que certains villageois dans la province de Maputo au Mozambique ont fait lorsqu'ils ont entendu le Président à la radio faire la promotion du jatropha. De leur propre initiative, ils ont défriché une partie de la forêt du village et ont planté le jatropha. Deux ans plus tard, sans aucun soutien provenant de l'extérieur, les plantes de jatropha ont été envahi par les grandes herbes et les villageois sont restés découragés.¹⁸

D2 se réfère au même type de terres forestières converties en production de biocarburants pour l'exportation. En s'ajoutant à A2, B1 et C2, D2 représente un autre changement d'affectation de terres controversé et qui évoque de grandes protestations: le défrichage de forêts dans le Sud pour alimenter de carburant les voitures dans le Nord. L'expansion des biocarburants dans l'Amazonie brésilienne et le défrichement massif des forêts indonésiennes en sont deux des exemples les plus importants. Ces initiatives sont menées, pour la plupart, par les entreprises à la fois nationales et transnationales. La richesse créée par ce processus est concentrée entre les mains de quelques entreprises engagées dans cette affaire lucrative. Le rythme et l'ampleur de la conversion des terres en vertu de ce type de changement se déroule de façon très rapide et est à grande échelle.

D3 représente les milieux où les terres sont officiellement classées comme étant non-consacrées à des fins alimentaires, ni de forêt et qui sont dorénavant converties à la production de biocarburants pour la consommation domestique ou l'échange local. Ce sont ces terres qui font l'objet des principaux investisseurs de biocarburants: les terres 'marginales', 'improductives' ou 'abandonnées'. Les biocarburants peuvent servir à la consommation locale des producteurs (village) ou pour l'usage domestique (local et national) et l'échange au marché. La première utilisation est souvent menée par les gouvernements locaux, les ONGs et les organisations paysannes, tandis que le second usage est généralement lancé par les entreprises (locales ou étrangères). Les terres de type D4 sont identiques à celles de la catégorie D3, sauf que les biocarburants produits sont destinés à l'exportation. Comme dans le case D3, c'est dans ce type de terrain où les promoteurs de biocarburants au niveau gouvernemental ou des entreprises lancent leur plus grande campagne de publicité. L'argument proposé est que la production de biocarburants ne nuira pas à la production alimentaire ni aux forêts car cette nouvelle initiative ciblera les terres situées à l'extérieur des forêts et des sites de production alimentaire.

¹⁸ En collaboration avec une délégation international de diverses organisations de mouvements sociaux ainsi que des ONGs, les auteurs ont visité le village et ont interviewé les villageois en août 2009.

Pour les types D3 et D4, la supposition principale est qu'il y a une étendue importante de terres 'marginales,' 'improductives' ou 'abandonnées' à travers le monde. Les concepts de terres 'marginales,' 'improductives' ou 'abandonnées', demeurent, cependant, très contestés. Une région peut être considérée une prairie, et donc marginale, même si elle peut bien faire partie de l'agriculture traditionnelle d'une population locale qui maintient certaines terres en jachère pendant un certain temps ou qui l'utilise comme pâturage. D'une plus grande importance, peut-être, est le fait que la plupart des suppositions formulées dans les projets-pilotes de biocarburants lancés par des entreprises et des gouvernements sont généralement basées sur la classification officielle des terres, c'est à dire de l'État. La notion d'une classification 'État-centrique' de l'utilisation des terres, notamment celle de terres 'marginales' ou 'vierges', et ainsi de suite, peu importe le degré de réalité qui est reflété dans celle-ci, finit par occuper une position centrale dans la définition des concepts du processus de développement. Les catégorisations de l'État concernant l'utilisation des terres et la propriété foncière, qui sont généralement basées sur 'la simplification par l'État' ainsi nommé par James Scott (1998) où les réalités complexes sont rendues plus 'lisibles' aux yeux de l'État, deviennent à leur tour les principaux mécanismes opérationnels auxquels les changements d'affectation de terres sont facilités. Rappelons-nous que selon les récits officiels du gouvernement des Philippines, 1,4 millions d'hectares de 'terres marginales' pouvaient être promis au gouvernement chinois pour la production d'aliments et de biocarburants destinés à la Chine, en dépit du fait que ces terres étaient engagés en production active par les agriculteurs de montagne et les communautés autochtones. Rappelons-nous aussi du cas Procana au Mozambique où il a été déclaré que les 30.000 hectares de terres alloués à la production de canne à sucre pour l'éthanol n'étaient que des terres 'abandonnées et marginales' tandis qu'en réalité, ces terres étaient utilisées par les pasteurs, les agriculteurs de subsistance et les charbonniers. Cette même argumentation a servi dans deux importantes concessions territoriales dans les provinces de Kampong Speu et Pursat au Cambodge. L'État a le pouvoir d'imaginer et d'appliquer des normes simplistes sur l'utilisation des terres et la propriété foncière (des propos délibérés pour éviter ou rejeter la réalité que ces terres soient activement engagées en production et servent à diverses relations sociales entre de différents groupes et catégories d'individus) qui ont facilité, et continue à faciliter, les transactions massives (trans)nationales des terres commerciales.

Une discussion approfondie sur le changement d'affectation des terres

Quelques points d'analyse qui sont pertinents à notre compréhension des divers points de vue et stratégies sur les questions foncières et les luttes contemporaines peuvent être mis en évidence. D'abord, un plan conceptuel et empirique sur la nature et l'orientation du changement d'utilisation des terres est pertinent étant donné que la terre est basée sur des relations sociales dans de divers milieux agraires, et la dynamique des changements d'utilisation des terres et les implications de celles-ci sur différentes classes sociales et différents groupes varient considérablement. La recherche empirique et les actions politiques devraient être nuancées vers une telle diversité. En effet, l'univers agraire, qui est très diversifié et complexe, est évité ou même rejeté par les procédures de simplification et de normalisation par l'État en ce qui concerne l'utilisation des terres et la

propriété foncière. Les analyses, les cadres de référence et les politiques qui suivent les catégories d'utilisation des terres de l'État ne seront pas en mesure de saisir pleinement ces relations sociales complexes où celles-ci sont censées d'être l'unité essentielle de toute analyse critique et l'objet de toute défense de politiques foncières, en premier lieu .

Deuxièmement, les changements dans l'utilisation des terres qui peuvent nuire de façon stratégique aux 'ruraux pauvres' ne prennent pas uniquement des formes détestables évidentes (A2, B1, C2, C3, D2 et D4; les terres forestières ou les terres qui servent à la production alimentaire pour la consommation et le marché domestique et qui sont converties à la production *destinée à l'exportation*). Ces changements prennent également d'autres formes, telles que la conversion à la production commerciale-industrielle de denrées alimentaires et de biocarburants pour le marché domestique. En vue des ceux-ci, il est nécessaire d'adopter de manière analytique et politique une perspective désagrégée des 'ruraux pauvres', un terme que nous avons utilisé à plusieurs reprises dans ce texte. Nous l'utilisons, dans ce contexte, de façon imprécis pour décrire les classes ouvrières rurales, y compris les paysans pauvres ainsi que les pêcheurs de subsistance – hommes et femmes. Il est important de se rappeler que les changements d'utilisation des terres auront un impact différencié entre ces différentes couches de la population rurale pauvre et entre les ruraux pauvres et les non-pauvres, y compris les fermiers riches, les propriétaires, les prêteurs et les commerçants. Il n'est donc pas possible de désagréger et de bien comprendre l'impact du changement d'affectation des terres sans avoir déployé une analyse de classe.

Troisièmement, tous les changements dans l'utilisation des terres ne sont pas nécessairement 'mauvais' pour les ruraux pauvres ni pour l'environnement. En fait, de profonds changements d'utilisation des terres sont nécessaires afin de renverser la domination des tendances vers la monoculture et l'agriculture industrielle du passé et du présent. Les changements de l'utilisation des terres qui sont initiés par les entreprises tendent vers la monoculture et l'agriculture industrielle. Ce scénario est l'objet d'une critique classique des activistes radicaux: 'l'agriculture industrielle signifie une agriculture sans peuple'. Il est à noter cependant qu'il y a plusieurs arrangements institutionnels dirigés par les ETNs qui ne recourent pas à l'agriculture à grande échelle, ni à la monoculture ou des techniques d'agriculture industrielle, particulièrement dans le cas de l'agriculture contractuelle qui incorpore de nombreux arrangements avec les agriculteurs à petite échelle. Entre-temps, pour arriver à une analyse qui est à la fois plus nuancée concernant la production d'aliments et de biocarburants destinés à l'exportation et qui est menée par les ETNs, et qui, d'une autre part, peut renforcer les campagnes de ceux qui s'y opposent, il est essentielle de les relier à de nouvelles options, par exemple, 'la Souveraineté alimentaire' et 'la Souveraineté énergétique', et sont possiblement centré sur B2b, C1, C3, D1 et D3. La discussion à ce sujet sera élaborée dans la dernière section de ce texte.

Quatrièmement, le changement d'affectation des terres peut aboutir à ou entraîner la dépossession ou le déplacement des paysans et des peuples autochtones. Par contre, ce n'est pas nécessairement le cas non plus. Le débat actuel sur ce point a été appuyé par des preuves anecdotiques au mieux et par des spéculations au pire. De nouveau, il faut souligner l'importance d'une enquête minutieuse et empirique sur cette question qui sera

guidée par des questions pertinentes telles que ‘qui a été dépossédé, pour quelles raisons et comment?’, entre autres.

Cinquièmement, autant qu’il y a de grandes luttes contre le complexe de l’agro-industrie-alimentaire-biocarburants des ETNs, ce n’est pas toujours le cas que les ruraux pauvres perçoivent ce nouveau phénomène dans le contexte de lutte ou d’opposition. Il est souvent présumé que ces méga-transactions foncières sont ‘mauvaises’ pour ‘le peuple local et les communautés’ et que ces derniers s’y opposent, ou devraient s’y opposer. Cette supposition est problématique sur les plans analytiques et empiriques. Empiriquement, en employant une grille d’analyse désagrégée qui considère la question de classe pour examiner les réactions sociales et politiques des ruraux pauvres, nous notons rapidement qu’en vue du fait que l’impact du changement d’affectation des terres est très différencié entre les différents groupes sociaux et les diverses classes parmi les ruraux pauvres, ainsi qu’entre eux et les non-pauvres, leurs réactions socio-politiques varient considérablement aussi.

Il y a de diverses lignes de faille potentielles associées à cette question, y compris les tensions possibles entre les mouvements environnementaux et ceux de la justice agraire (par exemple, les préoccupations contradictoires entre les questions écologiques et celles liées aux moyens de subsistance), entre les différents mouvements agraires avec différentes bases de classe sociale et de positions idéologiques (un rappel aux positions divergentes entre la FIPA et Via Campesina), entre les mouvements sociaux organisés et ceux des communautés rurales pauvres informels. Il est essentiel de se rappeler d’éviter l’usage occasionnel d’expressions et de notions telles que ‘la population locale’ ou ‘la collectivité locale’ car elles masquent plus qu’elles révèlent en ce qui concerne la dynamique politique actuelle liée au changement d’utilisation des terres.

Sixièmement, la discussion et la campagne pour et contre les changements d’utilisation des terres menés par les entreprises ne sont pas toujours précisément centrées sur ‘le changement d’utilisation des terres’ - mais plutôt sur le ‘changement d’affectation des récoltes’. Ces deux phénomènes différents sont trop souvent confondus dans la littérature. Toutefois, la nature, l’orientation, le rythme, l’étendu et les processus socio-politiques associés aux deux concepts ne sont pas toujours le même, donc il est important de distinguer entre les deux.

Septièmement, le discours sur l’accaparement mondiale des terres se concentre sur la dimension transnationale de l’accaparement des terres en mettant l’accent, de manière obsessionnelle, sur les ‘nouveaux’ acteurs dans ce phénomène, notamment, les pays du Golfe, la Chine et la Corée du Sud. Il est important de maintenir l’attention sur cette dimension, par contre une telle mise au point dévie l’attention par mégarde du rôle clé (complémentaire ou indépendant) joué par le capital national, ainsi que par celui des autres acteurs transnationaux. Il est essentiel de noter que les principaux acteurs dans les scénarios au Brésil, en Malaisie, au Cambodge, en Inde et en Indonésie, entre autres, sont d’une origine nationale. Des plus, les acteurs transnationaux-régionaux jouent également un rôle clé dans de nombreux pays: les entreprises vietnamiennes et thaïlandaises au Cambodge, les entreprises sud-africaines en Afrique, et les entreprises brésiliennes en Amérique du Sud. Parmi ceux-ci, l’Europe et l’Amérique du Nord demeurent toujours aussi retranchés en tant que régions traditionnellement engagées dans l’accaparement des

terres. Le point critique est que l'analyse doit rester fixée sur la nature et les modalités des changements agraires provoqués par le changement d'affectation des terres qui est, à son tour, induit par la nouvelle, complexe agro-alimentaire-énergie émergente et non, principalement, sur la dimension transnational de l'accaparement des terres ainsi que sur la nationalité des acteurs impliqués, respectivement.

Huitième, il est essentiel et urgent de concentrer son analyse et sa recherche sur les changements d'affectation des terres à grande échelle où les terres en production alimentaire ainsi que les forêts sont réorientées vers la production de denrées alimentaires et de biocarburants. Néanmoins, les dynamiques sociales et politiques associées aux changements d'utilisation des terres qui sont provoqués par la convergence d'une crise alimentaire, énergétique et environnementale, sont complexes et vont au-delà des limites des accaparements récents à grande échelle des terres menés par les entreprises transnationales et les gouvernements étranger. Les gouvernements nationaux s'engagent dans des enclaves massifs tout simplement en spéculant sur la fortune possible qu'ils peuvent extraire des transactions foncières commerciales (trans)nationales - sous la forme d'une expansion des bases de taxes, l'extension des espaces de l'État, des épargnes et/ou des gains en devises étrangères, et la possibilité de recettes provenant de baux, entre autres. Le débat centré sur 'les aliments versus les combustibles' par inadvertance sert aux intérêts de base de l'État en fournissant un aspect 'moral' à l'argument qui justifie l'engagement à la production de nouveaux aliments et de biocarburants au-delà des terres déjà nettement délimitées privées – autrement dit, dans le sens large et vague des terres catégorisées 'publiques' et généralement considérées 'sous-utilisées', 'marginales' ou 'inexploitées,' malgré la réalité de l'utilisation actuelle de ces terres.

En bref, une meilleure compréhension des caractéristiques du changement d'affectation des terres provoqué par les transactions commerciales (trans)nationales des terres exige des recherches empiriques et des théories qui s'appliquent à l'étendue et à la diversité des conditions et des dynamiques sociales réelles. Il est également important de comprendre comment ces diverses orientations dans le changement d'utilisation des terres influent les uns les autres. La discussion élaborée dans cette section vise à contribuer à cet effort. Toutefois, il est important d'aller plus loin et d'examiner les changements liés aux relations foncières dans le contexte des enclaves massifs et de la dépossession qui se trouvent au milieu du débat mondial actuel. Les institutions traditionnelles ont tendance à se concentrer et à limiter leur attention aux questions du changement d'affectation des terres, par contre, ce phénomène ne peut être compris en fond sans avoir examiné de près les changements associés aux relations foncières.

Les multiples changements de direction des relations de propriété foncière aujourd'hui¹⁹

Les dynamiques politiques des relations de propriété foncière qui sont liées aux transactions (trans) nationales des terrains commerciaux se jouent sur deux fronts. D'une part, nous observons les classes et les groupes sociaux dominants (par exemple les propriétaires, les capitalistes, les chefs traditionnels de village), ainsi que les bureaucrates de l'État qui, par de divers moyens, ont un accès pré-existant aux ressources en terres

¹⁹ La première partie de cette section se réfère partiellement à Borras and Franco (2010).

et/ou contrôlent ces ressources et tentent de profiter de la révalorisation de la propriété foncière, soit par la consolidation et l'expansion de leurs terres, ou par la vente, ou en louant à bail ces terres à de nouveaux investisseurs, soit en s'incorporant par diverses voies dans le nouveau complexe agro-industriel de production d'aliments et d'énergie. Nous notons ce phénomène dans un si grand nombre de pays aujourd'hui, dont l'Argentine, le Brésil, l'Indonésie et dans de nombreux pays en Afrique. En outre, certains de ces classes et de ces groupes dominants sur les plans économiques et politiques, ainsi que des intérêts d'entreprises, ont élargi leurs productions de vivrières et de biocarburants en prenant contrôle des petites exploitations agricoles, par achat ou par bail. C'est de cette façon principalement que la production de la canne à sucre au Brésil est en expansion. Ce premier front se développe sur la propriété de terres privées.

D'autre part, la cible principale qui comprend une superficie beaucoup plus vaste dans le contexte de l'enceinte actuelle massive à travers le monde, est centrée sur les terres non-privées: vaguement étiquetées l'ensemble des 'terres publiques' (Franco, 2009). La catégorie de terres non-privées est énorme: en Afrique, elle consiste de la majorité des terres (Banque mondiale 2003: xviii). En Indonésie, 70 pour cent des terres sont officiellement classées sous la catégorie de 'forêts de l'État', en dépit de l'appropriation et l'utilisation privée (non) officielle de ces terres, et du fait, qu'en réalité, ces terrains servent à la production alimentaire à l'aide d'une variété de techniques agricoles (Peluso, 1992). De plus, aux Philippines, le gouvernement souhaite profiter de la ruée mondiale vers les terres agricoles ayant de vastes terres qui sont officiellement catégorisées non-privées: d'un totale de 12 millions d'hectares, seulement 3,5 millions d'hectares font partis de la propriété qui est officiellement et formellement privée (Borras 2007).

Les enceintes massives sur ces deux fronts combinés seront de grande envergure, en partie en raison des impératifs politico-économiques (la convergence des crises alimentaires, énergétiques, financières et environnementales; de plus, le processus de 'l'accumulation par dépossession' comme at été soutenu par Harvey 2003), et en partie en raison du fait que ce processus sera facilité par la haute technologie du 21e siècle (l'enregistrement informatisé, la cartographie par satellite, et ainsi de suite) où l'administration et la gestion des terres seront plus claires, moins chères, plus rapides et plus efficaces, autrement dit, 'une gouvernance des terres' efficace. Ce phénomène risque non seulement nuire et menacer les économies morales dans de nombreuses sociétés agraires, mais il est susceptible aussi d'entraîner une dépossession massive et/ou le déplacement de paysans, de peuples autochtones et autres habitants dans les régions rurales pauvres du monde entier. Certains d'entre eux seront complètement démunis, tandis que d'autres seront déplacées et forcées de migrer vers des endroits agro-écologiques précaires et fragiles.

Afin de comprendre pleinement la nature, les traits caractéristiques, l'étendue, le rythme et l'orientation des changements dans les relations de propriété foncière dans le contexte des transactions (trans)nationales de terrains commerciaux, il est important de prendre en note que la dynamique du changement à cet égard sont, et seront à l'avenir, sensiblement différents sur ces deux fronts.

Comme nous l'avons déjà discuté dans la section 2, selon les courants dominants internationaux des institutions financières et de développement, la réévaluation de la terre, en tant que ressource rare et item de marchandise, et dans le cadre des transactions (trans) nationales de terrains commerciaux, est un développement favorable. Pour eux, le défi est d'assurer 'la gouvernance efficace des terres', qui veut dire une gestion plus claire, plus rapide, moins chère à formaliser, ainsi qu'une démarcation ou une privatisation des terres, afin en partie d'offrir aux investisseurs la 'sécurité foncière' nécessaire à leurs investissements (sans laquelle ceux-ci n'investiront pas dans l'économie rurale). Les meilleurs scénarios pour les investisseurs sont les suivants: (a) consolider les propriétés privées (les grandes ou petites exploitations qui peuvent être rassemblées par divers arrangements institutionnels tels que l'agriculture contractuelle), et (b) délimiter les terres publiques 'vides' qui peuvent être achetés ou contrôlés en vertu de baux à long terme. Et tel que mentionné précédemment dans la section 2, de nombreux critiques de la traite des transactions de terres en cours recommandent de renforcer les droits de propriété des habitants des milieux ruraux (habituellement voulant dire des droits individuels de propriété privée).

Cependant, comme nous l'avons indiqué auparavant, la dépossession ou le déplacement en raison de la ruée vers les terres agricoles sont en cours, ou sont susceptibles de se produire, dans des endroits où les habitants ont - en termes État-centriques sur la catégorisation des propriétés - aucun droit foncier clair et sûr, ou en contraste, dans des endroits où les gens ont clairement droit à la terre, comme ceux qui sont bénéficiaires d'une réforme des terres. Le défi est d'avoir une meilleure perspective sur les tendances plus vastes et les mécanismes du changement d'affectation des relations de propriété foncière. Nous passons à cette discussion.

Les relations sociales liées à la terre ne sont pas des choses

La question primordiale associée à la compréhension de la dynamique politique du changement d'affectation des relations de propriété foncière est de comprendre la direction du transfert de *contrôle effectif* sur les richesses et le pouvoir liés à la terre et provoqués par une politique foncière (ou l'absence de celle-ci). Il est important de clarifier quelques concepts liés entre eux.

Tout d'abord, nous entendons ici par 'la propriété foncière et/ou le contrôle sur les ressources en terre', un *contrôle effectif* sur la nature, le rythme, l'étendue et la direction des surplus de production, de distribution et de l'utilisation (Borras 2007). Ce cadrage nous permettra de détecter les relations sociales actuelles indépendamment de ce que prétendent les documents officiels concernant les terres privées ou publiques. Ce cadrage nous accordera également une perspective désagrégée des différentes classes sociales concurrentes liées les unes aux autres par leurs relations distinctes à la terre.

Deuxièmement, une politique foncière ne provient pas de nulle part, et non plus, n'est-elle pas effectuée dans le vide. Lorsqu'elle est exécutée dans le monde réel, une politique foncière entraîne une modification des relations sociales actuelles liées à la terre. Certains changements sont en faveur des classes dominantes et des groupes particuliers, ainsi que les représentants puissants de l'État et les bureaucrates.

Troisièmement, les lois foncières et les politiques foncières ne s'auto-interprètent pas, ni sont-elles réalisées de manière automatique. C'est au cours de l'interaction entre les différents acteurs, souvent contradictoires, au sein de l'État et dans la société que les politiques foncières sont effectivement interprétées, activées et mises en œuvre (ou non) par une variété de moyens d'un endroit à l'autre au fil du temps (Franco 2008; voir aussi Roquas 2002, Sikor et 2009 Lund).

Quatrièmement, les relations sociales liées à la terre sont diverses et variées d'un contexte à l'autre et elles sont façonnées par des facteurs socio-économiques, politiques, culturels et historiques. Cinquièmement, les relations sociales liées à la terre sont dynamiques et non-statiques. Elles ne ressemblent pas aux projets de développement qui peuvent être délimités par une ligne du temps quelconque. Les relations sociales liées à la terre se manifestent dans un continuum et sont en évolution constantes longtemps après qu'un projet de titres fonciers ou de réforme agraire terminent officiellement. Les relations sociales liées à la terre ne sont pas automatiquement modifiées lorsque les documents officiels sont modifiées, par exemple dans le cas où des titres propriétaires officiels sont octroyés sans avoir déclenchés une réforme sur les régimes actuels existants. Inversement, les relations sociales liées à la terre ne peuvent, non plus, changer de manière dynamique tant que les documents officiels demeurent inchangés.

Sixièmement, les droits de propriété et les politiques foncières sont souvent l'objet de contestation et de lutte entre différentes classes sociales et groupes d'intérêt, ainsi qu'entre ces derniers et l'État. En bref, notre tâche est d'examiner le 'désordre' réel des relations sociales liées à la terre et de mettre à jour ce qui est voilé derrière les simplifications standardisées des droits de propriété foncière promulguées par l'État (Scott 1998) afin de comprendre la dynamique réelle du changement d'affectation des relations de la propriété foncière. Cette approche est en contraste avec la préoccupation du passé et actuelle des institutions dominantes de développement sur la production maximale de titres fonciers qui peuvent servir de garantie dans les transactions financières des ruraux pauvres ou qui peuvent permettre à l'État d'imposer des taxes sur ces derniers. La plupart du temps, ces projets d'aménagement ne se préoccupent pas de réformer les relations sociales qui existent dans ces espaces, car ils sont plutôt préoccupés avec la production de documents juridiques qui sont clairs et sûrs; véritablement, ils sont préoccupés de 'choses' et non de relations sociales. Le point de vue des institutions dominantes traditionnelles face aux transactions (trans)nationales des terrains commerciaux reflète cette même perspective fondamentale: celle d'éviter le désordre des relations sociales liées à la terre et de se concentrer sur les 'choses' concrètes: les titres fonciers de propriété, les délimitations claires et concrètes des terres et ainsi de suite.

Enfin, plusieurs politiques foncières de l'État sont devenues nécessaires, même dans un contexte national. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'une réforme agraire, une restitution des terres, une réforme foncière, une gestion des terres, et ainsi de suite. La propriété foncière formelle qui fait l'objet d'une réforme peut se faire par l'État, par la collectivité ou par une entité privée. L'organisation de l'accès réformé ou du contrôle de ressources en terre peut se faire par l'individu, le groupe, la communauté ou l'État.

Ayant souligné ce que nous entendons par les relations de propriété foncière, nous pouvons maintenant nous engager à une discussion plus nuancée sur le changement des

relations de propriété foncière dans le contexte de la ruée mondiale actuelle vers les terres. Il est pertinent de prendre un recul et de noter les tendances principales de la forme et la direction du changement dans les relations de propriété foncière qui est provoquée par une série de politiques foncières. Nous souhaitons qu'à la suite, la discussion, qui suivra dans la deuxième partie de cette section et traitant de questions foncières et des luttes en cours, sera contextualisée de façon appropriée et utile.

Les tendances principales de la nature et l'orientation du changement des relations de propriété foncière

La figure 2 propose une typologie générale sur les changement de propriété foncière, notamment, la redistribution, la distribution, la non-(re)distribution et la (re)concentration.

Figure 2: Le flux des richesses et du pouvoir liés à la terre

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Type A La redistribution | Type B La distribution |
| Type C La non-(re)distribution | Type D La (re)concentration |

La redistribution

Le type A s'institue 'la redistribution'. Ce type se base sur le principe que la richesse et le pouvoir liés à la terre sont transférés du contrôle monopolistique de l'État ou de l'une des classes en possession de terres privées en direction de paysans et d'ouvriers pauvres sans-terres ou quasi sans-terres (les paysans pauvres et les ouvriers agricoles). Cette redistribution modifie la part relative des classes sociales et des groupes de la société. C'est un processus de réforme à 'somme nulle'. Dans ce cas-ci, la redistribution de richesse et de pouvoir sont une question de degré, en fonction de la perte nette des entités possédant les terres et des gains nets des paysans pauvres sans-terres et quasi sans-terres. Donc, les politiques foncières qui exproprient des terres sans compensation et les distribuent aux paysans se nomment des réformes de redistribution. Les terres qui sont expropriées peuvent à leur tour être appropriées par l'État pour créer des fermes collectives de l'état en faveur des pauvres sans-terres en leur fournissant de l'emploi dans des exploitations à grande échelle, comme dans le cas de Cuba. Par contre, une telle politique foncière peut aussi comprendre l'acquisition de terrains à une valeur légèrement

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

inférieure à celle du marché commercial qui sont à la suite revendus aux paysans pauvres à un prix légèrement inférieur à la valeur totale du marché foncier. On peut soutenir que le premier cas est plus redistributif que ce dernier, comme illustré de façon empirique dans les processus de redistribution chinois et taiwanais du début des années 1950, respectivement.

La notion classique d'une réforme agraire redistributive (concernant seulement les vastes terres privées) est l'exemple commun le plus connu de redistribution des terres. Ce type de réforme est expliqué en détails dans les ouvrages importants de Tuma (1965) et de Griffin et al (2002). Toutefois, dans cette étude, nous considérons qu'il y a une variété d'expressions politiques au-delà de la notion classique qui peut aboutir au changement de la part relative des classes sociales et des groupes de la société. Il s'agit notamment d'une réforme agraire de redistribution, d'une restitution de terres, d'une location partagée des terres ou d'une réforme foncière, une gestion des terres, des droits fonciers reconnaissant les autochtones et la réforme du travail. Ces politiques foncières peuvent se référer aux terres privées autant que publiques. L'essentiel est de pouvoir déterminer le degré de redistribution des richesses et du pouvoir, et de noter la direction dans laquelle elle s'oriente.

La distribution

Le type B se nomme *la distribution*. Le trait caractéristique fondamental de type de réforme est que les paysans et ouvriers pauvres sans-terres ou quasi sans-terres sont les destinataires des richesses et du pouvoir liés à la terre qui leur sont transférés. Toutefois, l'origine de cette richesse et de ce pouvoir peuvent provenir soit de l'État ou de la collectivité (ou encore d'une entité privée qui a été entièrement compensée par l'État). Dans de nombreux contextes, ce type de réforme s'assurerait d'affirmer et de protéger l'accès pré-existants aux terres et l'occupation de celles-ci par les paysans pauvres qui sont en possession de droits fonciers insécures, comme dans un grand nombre de pays en Afrique (Cousins, 2007). C'est un processus de réforme à 'somme positive'. Il n'enlève pas les ressources d'une classe sociale ou d'un groupe dans la société pour ensuite les redistribuer à une autre classe ou un autre groupe. En fait, souvent une telle politique est adoptée précisément pour éviter d'avoir à recourir à des politiques de redistribution (Fox, 1993: 10). Par exemple, un terrain qui est officiellement catégorisé comme forêt publique ou forêt de l'État, peut, en réalité, faire partie d'un système agroforestier de terres utilisées et entretenues par des paysans pauvres ou des habitants de la forêt. Des droits forestiers d'utilisation à long terme ont été accordés au paysans et aux habitants pauvres de la forêt afin de formaliser et rendre plus sécuritaire leur accès pré-existant à la forêt. Il s'agit donc d'une réforme de distribution (Franco 2009, Borras 2007).

Également, un gouvernement peut acheter au prix du marché un terrain privé, pour à la suite, le distribuer aux paysans sans-terres à titre gratuit ou à un coût minime. Ce type de transaction peut, dans certaines conditions, être considéré une réforme de distribution. La réforme foncière en Afrique du sud post-apartheid peut être interprétée en tant que réforme de distribution par le fait que les bénéficiaires reçoivent un transfert de fonds du gouvernement pour l'achat de terres (Lahiff 2007). Certains programmes de

réinstallation des terres du passé et au présent, en théorie et dans certaines conditions, peuvent se trouver dans cette catégorie.

En parallèle à la discussion du type de réforme redistributive, les droits de propriété foncière qui sont distribués peuvent être privés, publiques ou appartenant à la communauté. Les formes d'organisations des droits de propriété foncière distribués peuvent être individuelles, de groupes ou d'une coopérative. Ce type de distribution de la réforme, en général, n'est peut-être pas aussi controversé ou conflictuel que celui type de la redistribution en raison de la questions clé: 'qui obtient quoi' et évite de prendre les terres appartenant aux classes en possession de terres (Fox, 1993: 10). Néanmoins, il ne faut pas présumer, non plus, que toutes les réformes concernant ces terres se produisent sans conflit, car ce n'est certainement pas le cas. Ce conflit a lieu, particulièrement, lorsque certaines élites perçoivent que de telles réformes distributives peuvent effectivement amoindrir leurs privilèges économiques, leur prestige et leurs opportunités, que ces conséquences soient réelles ou non. Pareil au type A de la redistribution, les politiques foncières de distribution peuvent comprendre une variété de politiques, y compris la réforme agraire classique, la dévolution des forêts, la redistribution de terres publiques et ainsi de suite.

La non-(re)distribution

Le type C est *la non-(re)distribution*. Le trait caractéristique déterminant de cette catégorie est le maintien du statu quo qui est marqué par l'inégalité des terres et de l'exclusion. Dans ce cas, la politique foncière la plus typique est 'l'absence d'une politique foncière'. Le cadre de la politique est effectivement de ne pas avoir de politique foncière. Dans ces contextes où il y a d'énormes inégalités de terres et de l'exclusion, une 'politique d'aucune politique foncière' effectivement défend la cause de la non-redistribution des richesses et du pouvoir liés à la terre. Dans d'autres contextes, le fait d'établir une politique foncière qui peut même inclure une politique de réforme agraire, mais qui demeure inactif, donne toujours même un résultat semblable. Cependant, il y a aussi des politiques foncières actives qui prennent catégoriquement la forme de la non-(re)distribution. Nous orientons maintenant notre discussion à ces types.

La *formalisation de l'inégalité* se produit lorsque dans les sociétés agraires marquées de profondes inégalités socio-économiques ainsi que dans les relations de pouvoir entre les différents groupes et les classes de la société, une campagne de 'formalisation' techniciste des droits fonciers est mise en oeuvre. La formalisation des droits fonciers dans des contextes caractérisés par un haut degré d'inégalité est susceptible de formaliser les revendications territoriales par les non-pauvres, surtout des élites, les demandeurs, ou encore l'État. Dans de tels cas, les politiques de formalisation rendent formel l'inégalité et institutionnalise l'injustice historique. De nombreux programmes antérieurs de titrages des terres privées et qui ont été effectués par les puissances coloniales, ont dépossédé la population locale de leurs terres et ont facilité l'accaparement des terres par les colonisateurs.

La restitution sans redistribution a lieu lorsque les transferts à grande échelle des richesses et du pouvoir liés à la terre ont été effectués au nom des pauvres, sauf qu'en réalité, ces derniers ne retiennent aucun accès significatif aux ressources en terres, non

plus les contrôlent-ils. Les exemples comprennent certaines situations de (post-)conflit où la restitution des terres a été menée par le biais de grandes terres ou de vastes territoires accordés à une communauté ou à l'État, sans établir un processus démocratique pour accéder à ces ressources en terres et ces territoires, ni de les contrôler. Un grand nombre de guerres civiles ont été en partie déclenchées ou compliquées par de telles luttes visant à contrôler ces ressources en terres ou en territoires. Conséquemment, dans presque tous les cas, des accords de paix incorporent des politiques foncières. Toutefois, rares sont les réformes de redistribution des terres qui figurent dans les accords de paix, en partie parce que les acteurs principaux du conflits ont, à plusieurs reprises, résisté toute tentative de redistribution dans les politiques foncières et ils sont situés dans toutes les factions belligérantes. Récemment, dans le cas où la démocratisation des terres a été tentée dans un processus de règlement, les types de politiques foncières qui ont été adoptés favorisaient le marché, par exemple dans le cas de l'Amérique Centrale au milieu des années 1990s et oui, dans le règlement de paix de 1980 au Zimbabwe. En conséquence, l'élite (et l'État central) ont bénéficié des politiques foncières plus que les pauvres en milieux ruraux.

Enfin, il y a aussi une trajectoire qui peut être qualifiée de *contre-réforme*. L'utilisation classique de la réinstallation des demandeurs actuels et potentiels de terres sur des terrains publics vides, dans certaines conditions, peut avoir un certain potentiel pour la redistribution, même si historiquement elle a eu un impact négatif sur les populations locales pre-existantes qui occupent ces terres (Scott 1998: 69). Toutefois, si une telle politique de réinstallation est faite précisément pour éviter l'agitation politique ou pour muter les demandes de réformes de redistribution dans l'ensemble de la société agraire, alors en effet, elle constitue une contre-réforme. C'est dans ce contexte que les arguments avancés par les universitaires en réforme agraire prennent de l'importance. Feder (1970) avait noté auparavant qu'une politique de réforme agraire concernant les terres publiques n'était qu'une 'contre-réforme'.

La (re)concentration

Le quatrième type de réforme s'intitule '*une (re)concentration*'. L'aspect caractéristique déterminant de ce type est que même si un transfert de richesses et de pouvoir liés à la terre se produit, l'accès et le contrôle sur ces ressources en terres sont effectivement (re)concentrés entre les mains des classes et des groupes sociaux dominants sur le plan économique et politique: les classes en possession des terres, les capitalistes, les entreprises, l'État ou d'autres groupes communautaires dominants tels que les chefs de village. Ce genre de changement peut se produire dans les terres privées ou publiques. L'organisation du contrôle des ressources de terres peut se faire par un individu, par une entreprise, par l'État ou par un arrangement institutionnel communautaire en matière de droits de propriété. Le transfert peut aussi impliquer une propriété foncière complète ou non. Une multiplicité de variantes est possible, mais l'essentiel demeure le même: les bénéficiaires de la richesse en terres et du transfert du pouvoir font partis des classes et des groupes sociaux dominants économiquement et politiquement, y compris les fonctionnaires et les bureaucrates.

Il y a au moins trois trajectoires généraux au sein de la catégorie de (re)concentration. La *redistribution inversée* représente la situation, où dans le passé, la redistribution des richesses et du pouvoir liés à la terre a eu lieu (provenant des classes en possession de terres ou de l'État en faveur des ouvriers pauvres) pour ensuite être redistribués aux classes en possession des terres, aux élites ou à l'État. Cela peut se produire à grande échelle, tel que dans le cas du Chili après Allende, ou au niveau 'micro' concernant des terres qui avaient été redistribuées auparavant aux paysans. La *redistribution perverse* est une trajectoire où la richesse et le pouvoir liés à la terre sont transférés de la population des travailleurs pauvres en direction des classes et des groupes dominants sur le plan économique et politique, ainsi qu'aux représentants de l'État et les bureaucrates. Cela peut se produire dans une variété de politiques foncières, y compris théoriquement, les politiques favorables aux pauvres telle que la réforme agraire et l'affectation de terres forestières, ou la déconcentration de la gestion, ainsi que par la formalisation et la privatisation des droits fonciers, et divers arrangements d'investissements et de baux, et ainsi de suite. Historiquement, ce type de redistribution a pris de nombreuses formes et s'est manifesté dans de nombreux endroits. Il s'agit notamment des initiatives de titrages des terres privées dans le passé et au présent qui ont été acquises par les classes et les groupes dominants, y inclus les fonctionnaires de l'État et les bureaucrates, et où les pauvres ont perdu l'accès et le contrôle des ressources foncières comme indiqué dans la vaste littérature critique à ce sujet. La *répartition inégale* a lieu lorsque la richesse et le pouvoir liés à la terre sont transférés de l'État ou d'une communauté, directement ou indirectement, par la politique ou par le biais du marché libre, pour à la suite se trouver entre les mains d'un groupe d'entités privées ou publiques, avec l'effet net de l'exclusion de la majorité, tout en bénéficiant une petite minorité d'individus.

Une suite à la discussion sur la politique du changement des rapports de propriété foncière

Les discussions sur l'impact de l'accaparement des terres ont tendance à se limiter aux ruraux pauvres qui sont expulsés de leurs terres et aux classes dominantes et groupes sociaux (au niveau national et transnational) qui prennent contrôle du processus d'enceinte et s'approprient des bénéfices. Bien que cela puisse être vrai, la typologie discutée ci-dessus nous indique qu'il existe divers processus et résultats dans les changements de relations foncières. En général, il y a une tendance évidente chez les institutions gouvernementales (inter)nationales d'éviter les types A et B (re/distribution) et de favoriser les types C et D des politiques foncières, et cela est inquiétant. À nouveau, le défi est de procéder de façon systématique à la recherche empirique dans lequel le plan conceptuel offert par cette typologie peut s'avérer utile. Basé sur note recherche préliminaire sur le champ, ainsi que sur la littérature pertinente à ce sujet et sur la discussion dans ce texte, nous pouvons énumérer certaines perspicacités dans l'espoir de provoquer une discussion plus approfondie sur les questions pertinentes.

Premièrement, comme nous l'avons mentionné plus haut, il y a une préoccupation urgente sur la dépossession réelle ou potentielle, ainsi que sur les déplacements causés par l'enceinte massive qui est menée en vue d'aborder la convergence des crises

mondiales; toutefois la nature et l'étendue de cette dépossession ou déplacement nécessite une investigation empirique pour faire progresser notre analyse au-delà du discours actuel anecdotique et spéculatif. La discussion ci-dessus sur les grandes tendances des changements des relations de propriété espère fournir des repères pratiques pour relever ce défi. À ce stade, et en utilisant la typologie ci-dessus, on peut remarquer à titre préliminaire qu'il existe effectivement une menace de dépossession massive des paysans suite aux transactions (trans)nationales en cours des terres commerciales. Par contre, il est à noter que, dans les paramètres de l'abondance des terres dans la plupart des pays d'Afrique, peut-être les conséquences les plus communes en ce moment sont celles des paysans 'déplacés' ou 'disloqués'- et non la dépossession complète. Pour illustrer ce point plus concrètement, les habitants qui ont été expulsés d'une plantation de 30.000 hectares de canne à sucre Procana au Mozambique ont été réinstallés dans un pays voisin. L'impact net demeure toujours aussi inquiétant, par contre, et notamment parce que les populations rurales pauvres sont relocalisées dans des endroits où les conditions environnementales sont fragiles; ou encore, ils sont forcés à participer à des arrangements de subsistance complexe ou d'agriculture contractuelle avec les entreprises qui contrôlent leurs terres par le biais de bail à long terme. Le cas de Procana au Mozambique demeure encore plus problématique car les pasteurs ont été déplacés et les frontières de leurs zones de pâturage traditionnelles sont maintenant redessinées et redésignées. La diversité des changements dans la structure agraire qui découlent des récentes transactions foncières à grande échelle (la dépossession, la dislocation, et le déplacement) provoquera avec certitude de grands changements complexes dans les relations de propriété foncière. Celles-ci devraient faire l'objet d'une recherche scientifique et systématique d'urgence pour réorienter le débat au-delà (de plus en plus superficielle et répétitive) des rapports journalistiques. Les types C et D dans la dynamique des relations de propriété des terres, c'est à dire la non-(re)distribution et la (re)concentration, peuvent aider à fournir des indicateurs à cet effet.

Deuxièmement, la typologie nous permet de situer notre point de vue des luttes agraires contemporaines. En général, et dans le contexte de l'accaparement des terres, la lutte contemporaine à l'égard des terres est reconnu comme étant *une lutte contre la dépossession*. Dans ce texte, nous interprétons celle-ci en tant que lutte de paysans qui maintiennent divers niveaux d'accès et de contrôle aux ressources en terres et en territoires, mais sont expulsés ou sont menacés d'expulsion et peuvent devenir complètement dépossédés. Aussi bien dans la théorie que dans la pratique, ce type de lutte est capturé dans 'la (re)concentration' et 'la non(re)distribution' des types C et D. Nous pouvons penser à de nombreux exemples actuels dans le contexte de la ruée vers les terres mondiales où les paysans ont été complètement dépossédés: l'Argentine, le Paraguay, la Colombie, le Brésil et l'Indonésie, pour ne citer que quelques-uns. Cependant, *la lutte pour la (re)possession des terres* demeure toujours aussi importante et est représenté dans 'la redistribution' et 'la distribution' des types A et B. Dans le contexte de 'la lutte pour la (re)possession', nous nous référons aux ruraux pauvres (un terme défini précédemment dans ce texte) qui sont généralement sans-terres et qui luttent pour une forme d'accès, de contrôle ou de propriété foncière par une variété d'arrangements institutionnels (la réforme agraire, la restitution des terres, la location, et

ainsi de suite). Nous pouvons penser à des exemples actuels au Brésil, aux Philippines, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, pour ne citer que quelques-uns. Nous notons que les luttes contemporaines à l'égard des terres se déploient de façon simultanée contre la dépossession des terres ainsi qu'en faveur à la (re)possession des terres – à la fois sur les fronts privés et non-privés des droits de propriété foncière.

Troisièmement, une implication importante dans le cadre de référence noté plus haut est que les questions foncières et les luttes contemporaines ont situé de nouveau la réforme agraire au centre du développement et de discours politiques – sauf que le concept de réforme agraire est encadré de façon étroite et limitée, tant au niveau conceptuel, que politique et en politiques foncières. Une réforme foncière peut certainement résoudre les problèmes et les luttes dans les paramètres A et B (les luttes pour la (re)possession des terres), par contre elle ne s'insère pas facilement comme concept, ni politique foncière ou demande politique dans le contexte 'des luttes contre la dépossession' de types C et D (la non-(re)distribution et la (re)concentration). Plus précisément, l'incapacité de la réforme agraire de pouvoir s'adresser au problème des vastes terres non-privées ('les terres publiques' par exemple) en raison de sa fixation sur les terres privées (Borras 2007, Franco 2009) la rend moins pertinente dans le cadre mondial de l'enceinte massive ou la menace du phénomène. La dynamique politique au sein de la Campagne mondiale pour la réforme agraire de Via Campesina²⁰ reflète la limitation de la réforme agraire classique en tant que cadre de référence pour les luttes contemporaines des terres. Leur dynamique politique a été articulée dans le cadre d'une réforme agraire classique qui est dominée et entraînée en grande partie par les mouvements agraires de l'Amérique latine. Cette campagne fait appel à la redistribution des latifundias aux habitants sans-terres et aux paysans pauvres afin de créer de petites exploitations familiales. Après dix ans de campagne, les membres de Via Campesina en Afrique ne parviennent pas à trop s'identifier avec une telle campagne. Diamantino Nhampossa de l'UNAC du Mozambique (União Nacional de Moçambique Camponeses) et de Via Campesina-Afrique explique:

[Mais] nous avons déjà connu une réforme agraire en profondeur. Pour que la Campagne mondiale puisse nous aider, elle doit se concentrer davantage sur les défis que nous envisageons: 'la contre-réforme agraire' provoquée par le néolibéralisme. Si la Campagne demeure focalisée sur l'aspect 'anti-latifundio' (les grandes propriétés), alors elle demeurera moins pertinente pour nous. Toutefois, si le mouvement s'attaque à la question des contre-réformes, qui ne sont pas uniques seulement au Mozambique, la Campagne deviendra très pertinente ... En fait, la Banque mondiale fait la promotion d'une nouvelle vague de privatisation des terres ici et celle-ci doit être dénoncée. Nous pensons que la Campagne mondiale a besoin d'élargir son mandat et elle doit aussi être une campagne 'pour la défense des terres'. En défense de la terre que les paysans possèdent déjà et contre la privatisation de ces terres.²¹

Quatrièmement, la recommandation fourre-tout la plus commune que 'les populations locales devraient avoir la sécurité foncière' dans le contexte de

²⁰ Pour de plus amples détails, voir Borras (2008); Borras et Franco (2009); et Borras, Edleman et Kay (2008).

²¹ Rosset et Martinez-Torres (2005, Appendice, p. 22).

l'accapement mondial des terres - qui souvent signifie un genre d'instrument foncier 'formel' qui peut comprendre des droits fonciers communautaires, des droits individuels de propriété privée, et ainsi de suite - semble avoir une importante limitation. Si l'on suit la logique de cette proposition, cela signifierait que l'accapement mondial des terres peut être évité, ou du moins ses effets négatifs peuvent être atténués, si certaines formes de sécurité foncière (c.-à-d., des droits individuels de propriété privée ou des droits fonciers communautaires, et ainsi de suite) sont mises en vigueur. Néanmoins, nous pouvons citer de nombreux exemples où les bénéficiaires de la réforme agraire au Brésil sont parmi les plus directement touchés par les vagues d'expansion rapide de la production d'éthanol de canne à sucre dans l'État de São Paulo, ou dans le cas des paysans en possession de droits formels aux terres communautaires au Mozambique (basés sur la loi foncière de 1997) sont eux-même expulsés de leurs communautés en raison d'un défrichement massif de terres pour ouvrir la voie à une plantation de canne à sucre éthanol, ou encore les bénéficiaires de la réforme agraire du Bengale Ouest et de Kerala qui ont récemment perdus leurs terres à des intérêts commerciaux et industriels. Aux Philippines, les terres initialement promises à la Chine par le gouvernement national pour la production chinoise d'aliments et de biocarburants étaient entre les mains de bénéficiaires de la réforme agraire. Conséquemment, cette recommandation familière est, au mieux, un argument très faible. Sa pire variante est la défense consciente d'une privatisation néolibérale de ce qui reste des terres publiques, ainsi que d'encourager une redistribution plus efficace de l'accès à la propriété privée et du contrôle de celle-ci, autrement dit, un appel à une réforme agraire dirigé par le marché, la révocation des lois foncières qui limitent la taille des terrains, la libéralisation de la location des terres et des institutions de réglementation des ventes, et ainsi de suite.

Cinquièmement, si et quand un 'Code de conduite' sera mis en exécution dans le contexte d'une 'gouvernance des terres' pour gérer les transactions foncières entre les acteurs et les promoteurs de l'accapement mondial des terres (les ETNs, les entreprises étrangères, les gouvernements nationaux), il est fort probable qu'il facilitera et accélérera les processus de non-(re)distribution et de (re)concentration (C et D), tout en décourageant ou même bloquer les réformes de redistribution de types A et B. Le projet de 'Code de conduite' (voir la discussion à la Section 2) est fondé sur la notion de 'la gouvernance des terres', autrement dit, l'administration et la gestion efficaces des terres: transparentes, plus claires, moins chères et plus rapides. Il sert aux intérêts (néolibéraux) des États et suit la logique du renforcement de l'État (par exemple, élargir la base de taxes et réduire les dépenses publiques) et offre 'la sécurité foncière' aux investisseurs. Une négociation entre les populations rurales pauvres d'une part, et les promoteurs pilotes des transactions foncières (les ETNs, les gouvernements étrangers, les gouvernements locaux et nationaux) de l'autre, sera marquée par des déséquilibres de pouvoir fortement en faveur de ces derniers. Même une bonne loi foncière progressive qui nécessite la participation communautaire ne sera pas en mesure de garantir que les pauvres en milieux ruraux ne seront pas déplacés ou démunies, à nouveau, comme dans le cas du Mozambique (la loi foncière de 1997) concernant les terres accordées à Procana. La localisation du processus de négociation (décentralisé où la communauté négocie) au niveau local, telle que préconisée par Deininger, va aggraver et non résoudre le problème

pour les ruraux pauvres, car dans la plupart des milieux agraires, ce sont dans les communautés locales où se trouvent le pouvoir politique et économique des classes et des groupes dominants le plus enraciné, tandis que le degré d'influence des alliés progressifs et radicaux des ruraux pauvres demeure faible. La manipulation par les classes et les groupes dominants, y compris les fonctionnaires du gouvernement local, des programmes mondiaux de réforme agraire dirigés par le marché, met en évidence de nombreuses preuves empiriques à ce sujet (Borras, Kay and Lahiff, 2008).

Aujourd'hui, les agences bilatérales et multilatérales, comme la Banque mondiale et la GTZ allemande, se joignent au chœur et critiquent les acquisitions de terres à grande échelle par les sociétés transnationales et les gouvernements étrangers qui déplacent les peuples de leurs terres, qui dépossèdent tout à fait les populations rurales, et/ou qui menacent la sécurité alimentaire des communautés. Pourtant, il est important de signaler une contradiction au sein de ces organisations: la campagne récemment menée par ces institutions pour la privatisation massive des terres à travers le monde par le biais de politiques et de projets qui comprennent des titres de propriété foncière et une réforme agraire menée par le marché et visant à promouvoir une sécurité pour les investisseurs en terres, est, elle-même, susceptible de contribuer et de faciliter ces mêmes transactions de grande envergure qu'ils critiquent aujourd'hui à certains égards. L'accaparement des terres a également exposé la faiblesse fondamentale d'un concept de développement récemment popularisé: celle de 'la gouvernance de la terre' (voir Borras et Franco 2010b). En fin de compte, bien sûr, nous devons aller au-delà de signaler les contradictions entre ces institutions, et d'effectuer davantage une recherche empirique et systématique qui pourrait déterminer, entre autre, si et comment, les récentes politiques foncières de ces organisations internationales ont facilité les transactions (trans)nationales foncières – et encore plus important – avec quels résultats vis-à-vis la position des ruraux pauvres dans les limites de structures agraires.

En bref, en concentrant notre analyse sur la direction du transfert effectif des richesses, du contrôle et du pouvoir liés à la terre et relatif aux changements de relations de propriété foncière, nous pouvons suivre de manière analytique la dynamique des processus politiques au milieu du dédale des politiques foncières. Les quatre grandes tendances de l'évolution des rapports de propriété foncière, plus généralement, peuvent fournir un cadre de référence plus élargi pour faciliter une interrogation des implications des transactions contemporaines (trans)nationales des terrains commerciaux. Les débats actuels ont tendance à se concentrer sur les questions de 'forme' - et non sur celles de substance (c.-à-d., la dynamique des rapports sociaux) - mettant plutôt l'accent sur des questions telles que 'Devrait-il y avoir un contrat de location de 99 ou 25 ans?'; 'Devrait-elle comprendre une agriculture contractuelle avec les petits agriculteurs ou plutôt une plantation directe contrôlée par les sociétés transnationales?'; et 'Les gens devront-ils être en possession de droits individuels ou communautaires de propriété foncière?' L'essentiel est d'établir en principe ce que nous entendons par '*le contrôle effectif par les populations rurales pauvres*' sur les ressources en terres, indépendamment de la forme des droits formels de propriété; se concentrant plutôt sur 'l'ensemble des pouvoirs' et non seulement sur 'l'ensemble des droits', comme a été proposé par Ribot et Peluso (2003).

Ancrer à nouveau la (re)possession : l'alternative de 'la souveraineté sur les terres'

L'un des principaux débats sur les questions foncières d'aujourd'hui et dans l'avenir concerne le Code de conduite (CdC) associé à l'accaparement des terres. Il est pertinent de souligner à nouveau nos préoccupations principales. La solution à l'accaparement mondial des terres proposée dans le cadre d'un CdC évite de remettre en cause les origines fondamentales de l'accaparement des terres, c'est à dire, un modèle industriel de production d'aliments et d'énergie, ainsi qu'un modèle de consommation, contrôlés par les sociétés transnationales, et s'engage plutôt dans la notion problématique des scénarios gagnant-gagnant. À notre avis, pour toutes les raisons décrites ci-dessus, une telle réponse en forme d'un CdC risque faciliter et non bloquer l'accaparement des terres et ne devrait donc pas être considérée, même en tant qu'une approche de second rang. Certains affirmeront que le projet de Code de conduite, en dépit de ses faiblesses inhérentes, devrait toujours être considéré comme une approche possible de second rang pour des raisons pragmatiques en vue du fait que l'accaparement des terres à grande échelle est inévitable dans le climat économique actuel et le contexte politico-institutionnel. Par contre, nous affirmons que l'accaparement des terres est loin d'être un fait accompli, qu'il peut être évité, et que des efforts concertés devraient être déployés pour l'arrêter. Il faudra, toutefois, avoir un niveau approprié de (ré)orientation des forces politiques au niveau international, national et local qui sont mobilisées dans le cadre des droits humains afin d'arriver à cet objectif.

Afin de véritablement mettre en priorité des objectifs pro-pauvres, il faudrait adopter une approche fondée sur les droits de l'homme, y compris de prendre au sérieux les droits à l'alimentation et les droits à la terre. Ailleurs, nous avons insisté sur la nécessité de préciser les caractéristiques fondamentales d'un cadre de politique foncière basé sur les droits de l'homme et catégoriquement en faveur des pauvres, qui sont également pertinents ici. Deux de ces caractéristiques traitent de la protection ou du transfert de richesses liées à la terre en faveur des pauvres, ainsi que le transfert du pouvoir politique liée à celle-ci. Une politique foncière qui favorise les pauvres doit aussi être: (i) consciente des classes afin d'assurer que la politique (ou les mesures) bénéficiera les classes d'ouvriers sans-terres ou quasi sans-terres; (ii) historique de manière à permettre au développement compréhensif d'un cadre de 'justice sociale'; (iii) sensible à l'égalité des sexes pour promouvoir les droits distincts des femmes et leurs droits de posséder des terres; (iv) consciente des origines ethniques afin de promouvoir les droits des groupes ethniques distincts (et autres groupes de différentes races et castes) à leur revendication de territoire en tant que paysans et peuples; (v) centré sur la croissance de productivité et l'importance d'appuyer une utilisation plus intensive des terres et de main d'œuvre; (vi) axée sur une amélioration des moyens de subsistance et de soutenir les moyens de subsistance diversifiés et durables; et enfin, (vii) fixée sur la défense et la promotion des droits des populations pauvres à occuper et à utiliser des terres à des fins et des moyens de leur choix.

En outre, nous réitérons quelques messages clés qui peuvent avoir des implications pour la recherche, la promotion des politiques et les actions politiques. Il y a des perspicacités analytiques essentielles qui doivent être soulignées dans le contexte des défis pour la recherche et le plaidoyer politique. Tout d'abord, au milieu de la clameur

populaire contre l'accaparement des terres actuelles, il est important, voire critique, de différencier les points de vue divergents, les stratégies et les alternatives proposées par différents groupes et individus. À premier coup d'œil, ils peuvent tous soulever une critique des transactions (trans)nationales des terrains commerciaux, mais ils ne partagent pas nécessairement les mêmes interprétations quant à la nature et les implications du phénomène, les tâches à effectuer et les alternatives stratégiques. Les raisons sous-jacentes de ces différences peuvent être basées sur les classes, comme dans le cas entre la FIPA et Via Campesina, ou peut être idéologico-politique, comme dans le cas de Via Campesina et la Banque mondiale ou l'IFPRI. En terme de recherche, les deux camps opposés poursuivent logiquement des questions de recherche et des méthodologies différentes, proposent des politiques concurrentes, ainsi que des actions politiques divergentes: l'une cherche renforcer et non affaiblir le modèle actuel de développement, tandis que l'autre tente renverser ce modèle dominant pour à la suite mettre sur pied une alternative fondamentalement différente. La dynamique de l'avenir sur la politique de recherche, l'élaboration des politiques et des actions politiques centrées sur les transactions foncières (trans)nationales des terres commerciales seront largement (re)façonnées par la dynamique entre ces deux camps opposés.

Il est également important d'aller au-delà de cette polarisation de positions et d'examiner d'un oeil critique l'hétérogénéité des positions au sein de ces deux pôles ainsi qu'entre eux. Les mêmes lignes de faille liées aux questions de classes et d'idéologies qui séparent la FIPA de Via se trouvent aussi - même si dans une mesure et d'une intensité beaucoup moindre - au sein de chaque camp. Et peut-être tout aussi intéressant et pertinent sont les différentes positions entre les positions polarisées. Il est essentiel de souligner la diversité des positions au sein et entre les différents camps de mouvements sociaux et de la société civile, en particulier parce que la littérature émergente sur la politique et les discours politiques semble, à tort, simplifier la politique des mouvements sociaux et de la société civile par rapport à l'accaparement des terres.

Deuxièmement, la nature, la direction, le rythme et l'ampleur des changements d'affectations des terres dans le cadre des transactions (trans)nationales des terrains commerciaux sont divers et complexes - et ne peuvent être représentés par la protestation populaire contre 'les conversions de l'utilisation des terres allant de la production alimentaire pour la consommation et le marché local à une production d'aliments et de biocarburants destinés à l'exportation'. Il est intéressant de tracer les grandes tendances du changement d'affectation des terres, en mettant l'accent sur les conditions dans lesquelles les ruraux pauvres sont incorporés dans le complexe émergent agro-industriel de production d'aliments et de biocarburants (dans le contexte plus large des régimes alimentaires - voir McMichael 2009), ou sur le déplacement de leurs moyens de subsistance, ou encore sur la dépossession causée par ces changements, indépendamment du fait que les processus sont pilotés par les sociétés transnationales et les gouvernements étrangers ou non, et si les denrées alimentaires et les biocarburants sont orientés à l'exportation ou non. En concentrant notre enquête de cette façon, il faudra nécessairement se référer à un cadre d'économie politique, qui à son tour est basé sur une analyse de classes. Il s'agira de désagréger les concepts populaires, tels que, par exemple, 'la communauté locale' ou 'la collectivité locale,' qui sont utilisés de façon plutôt

décontractée et imprécise dans les discours quotidiens de la société civile, des experts en politiques et parmi certains chercheurs. Dans de nombreux endroits, ‘la collectivité locale’ ou ‘le peuple local’ comprend les *koulaks*, les *caciques*, les chefs, les propriétaires à petite échelle, les commerçants, les éléments du sous-prolétariat, et les prêteurs qui peuvent tous vouloir passer à la production commerciale alimentaire et énergétique destinée à la consommation locale, les marchés domestiques ou à l’exportation, ou encore vers d’autres activités d’extraction, peut-être à l’encontre de la position de nombreux petits agriculteurs. Les communautés locales sont généralement constituées de classes et de groupes sociaux marqués de différents, et souvent contradictoires, intérêts et par divers degrés de pouvoir politique. Ces différentes classes sociales et divers groupes sociaux ont un accès et un contrôle différencié vis à vis l’utilisation des ressources en terres. Par conséquent, les changements d’affectation des terres et des rapports de propriété foncière provoqués par le complexe émergent agro-industriel alimentaire et énergétique auront un impact différencié sur ces groupes. Et de ce fait, les différents groupes arriveront à leurs propres opinions distinctes et des réactions politiques particulières à l’égard des transactions actuelles (trans)nationales des terrains commerciaux. La seule façon d’avoir une compréhension lucide de ce qui se passe dans les communautés locales est donc à déployer dans notre analyse les quatre questions principales liées à l’économie politique agraire et articulées par Bernstein (2010): À qui appartient quoi? Qui fait quoi? Qui obtient quoi? et Que font-ils avec le surplus créé?

Troisièmement, et en partie en référence à James Scott (1998), au lieu de reproduire la grille nette et simplifiée des dossiers standards et des processus sur la propriété foncière telle que conçus et appliqués par l’État, il est essentiel de prendre, comme point de départ à notre analyse et aux actions politiques, les relations sociales actuelles liées à la terre qui sont complexes et désordonnées – quelles que soient les catégories foncières sanctionnées ou imposées par l’État. À la suite, nous serons en mesure de s’engager directement avec l’unité la plus appropriée d’enquête et d’analyse critique, et qui fait l’objet essentiel de toute réforme de politique et d’action politique, notamment, que les relations sociales liées à la terre – ne sont pas des ‘choses’. De plus, nous serons en mesure de mieux comprendre la dynamique politique de la nature, l’orientation, le rythme et l’étendue des relations de propriété d’affectation des terres à la suite des transactions (trans)nationales de terrains commerciaux.

Enfin, basé sur notre discussion jusqu’à présent, il nous semble que, bien que la réforme agraire est devenue un cri de ralliement important pour un grand nombre de mouvements organisés de ruraux pauvres d’aujourd’hui, ce concept a été rendu très étroit et limité, comme expliqué précédemment. Un problème fondamental dans les discours de politiques foncières est que l’État s’occupe toujours à essayer de rendre ‘lisibles’ les relations sociales liées à la terre qui demeurent complexes, dynamiques et fluides dans le cadre de la logique de renforcement de l’État moderne (à des fins de taxes, et ainsi de suite, comme l’a expliqué Scott 1998). Et alors, en suivant Anna Tsing (2002), ces processus politiques s’intéressent plutôt aux ‘choses’ et non aux relations sociales: les documents, les titres de propriétés, et ainsi de suite, en dépit du fait que ces catégorisations de propriété simplifiée *ne sont pas conformes* aux réalités actuelles, par

exemple dans le cas où une forêt publique est déclarée ‘vide’ malgré la présence historique des communautés qui y habitent.

À bien des égards, le discours conventionnel de réformes agraires a *intérieurisé* les mêmes problèmes: il évite les relations sociales complexes liées à la terre et il s'appuie fortement sur les recensements officiels standards et les données sur les relations de propriété foncière. Le point de départ de la réforme agraire demeure État-centrique et basé sur les dossiers standards et les catégorisations de propriété. En conséquence, la littérature académique sur la réforme agraire se prive d'une partie importante de la réalité des rapports sociaux actuels qui devraient, en premier lieu, faire l'objet des réformes de redistribution. Le problème inhérent à la réforme agraire classique est devenue une question importante dans le contexte des transactions contemporaines (trans)nationales des terrains commerciaux, notamment parce que les terres non-privées (‘les terres publiques’) sont devenues la cible principale de l'enceinte massive en cours. Au lieu de ce modèle classique, il nous faut un cadre de référence qui prend le désordre et la complexité des relations sociales liées à la terre comme point de départ, mettant l'accent sur *l'accès effectif aux terres par les populations rurales pauvres, ainsi que sur leur contrôle et leur utilisation de celles-ci*. Nous proposons donc un déplacement de l'appel à ‘la sécurité foncière’ - ou encore à ‘la gouvernance foncière’ - à un appel à ‘la souveraineté sur les terres’. Cette ‘souveraineté sur les terres’ se joint à un dialogue avec la proposition populaire pour une alternative radicale aujourd'hui: ‘la souveraineté alimentaire’, offrant à la fois une critique et une contribution à la notion et à la discussion de la souveraineté alimentaire. Nous orientons maintenant notre discussion à ce sujet.

Comme cadre conceptuel alternatif, y compris une plate-forme politique, nous définissons *‘la souveraineté sur les terres’ en tant que le droit du peuple de la classe ouvrière d'avoir l'accès effectif aux terres, ainsi que le contrôle et l'utilisation de celles-ci, et de pouvoir y vivre en tant que ressources et territoire*. Autrement dit, la souveraineté sur les terres est le droit du peuple rural pauvre à la terre. L'utilisation du terme ‘la souveraineté’ semble ici un peu maladroit, mais nous ne pouvons pas arriver à une autre expression qui pouvait mieux représenter l'essentiel de ‘l'accès, le contrôle et l'utilisation effectif des terres par la classe ouvrière,’ et qui pouvait aussi se lier naturellement au plus grand cadre alternatif de développement émergent, à savoir, ‘la souveraineté alimentaire’ (le droit des peuples à produire et à consommer de la nourriture à l'intérieur ou à proximité de leur territoire - voir Patel 2009; Martinez-Torres et Rosset, 2010).²²

²² Aux fins très spécifiques de cet article et limité uniquement à notre discussion des questions foncières contemporaines, nous avançons deux légères critiques de la notion et des discussions sur la souveraineté alimentaire: l'absence d'analyse de classes et le localisme inutile. Il est important de noter, tout d'abord, que la souveraineté alimentaire telle que proposée initialement par Via Campesina, a été, et demeure toujours, une notion très large et flexible décrivant une alternative fondée sur les principes fondamentaux de droits, de l'autonomie et de la durabilité. Une fois popularisée dans le grand public à travers le monde, la souveraineté alimentaire a été (re)interprétée et accordée différentes significations selon les groupes d'intérêts divers. Une voie particulièrement puissante parmi les (re)interprétations de la signification de la souveraineté alimentaire pousse davantage cette alternative vers ‘un localisme inutile’ et en direction ‘des communautés locales non-différenciées socialement’.

Le point de départ de la souveraineté sur les terres est une réaction à la perspective dominante sur les terres qui est fondée sur l'allocation et l'utilisation économique des terres la plus performante où celles-ci demeurent un facteur de production rare qui peut être acquis en se fiant principalement aux forces du marché libre. Mais les forces du marché libre agissent principalement en fonction des prises de bénéfices, et il est presque impossible de les tenir responsables à leurs actions. Nous avons donc à faire appel à l'État de nouveau, et l'idée de la souveraineté nous rapporte au rôle de l'État comme nation. Cependant, dans notre définition de la souveraineté sur les terres, nous ne nous arrêtons pas à l'État comme nation, car nous intégrons 'le peuple' dans notre définition afin d'accentuer la notion de 'la souveraineté populaire' - mais plus précisément la classe ouvrière ou les ruraux pauvres que nous avons définis dans un sens globale auparavant dans ce texte. Ici, le mot souveraineté implique le 'peuple' et 'l'État', les deux éléments clés de la conception commune de 'souverain' ou de 'la souveraineté'. Dans ce sens, la souveraineté sur les terres met l'accent sur un 'ensemble de pouvoir' conceptualisé par Jesse Ribot et Peluso Nancy (2003). Ce terme comprend 'les droits' formels (dans le sens de 'l'ensemble des droits fonciers'), mais y intègre les questions de relations de pouvoir telles que précisées dans une discussion par Fox (2007: 335).

Pour être utile, la notion de souveraineté sur les terres devrait être interprétée de manière large et flexible en fonction de circonstances particulières et concrètes. Elle peut

D'une part, nous sommes entièrement d'accord que 'les longues distances' (inutiles) est l'un des caractéristiques principaux du complexe industriel agro-alimentaire mondial qui n'est pas durable. Par contre, l'alternative ne doit pas être le contraire exact, c'est-à-dire, que seulement la production et l'échange alimentaire locale est 'bonne'. Pas tous ceux qui ont à manger peuvent produire tout ce dont ils ont besoin dans une localité. Dans de nombreux contextes, il y a de longues distances inévitables entre les zones de production alimentaire et les sites de concentration de la population, urbaine ou rurale, à l'intérieur d'un pays et entre ceux-ci. Le défi est de savoir comment mettre l'accent sur la production locale pour la consommation locale, tout en s'engageant dans le commerce alimentaire à travers des distances qui est raisonnable, socialement acceptable et écologiquement durable.

D'autre part, il y a une forte tendance à homogénéiser (in)directement les intérêts et les ordres du jour d'une 'collectivité locale'; 'le peuple de la terre'. Cependant, les populations rurales de classes ouvrières sont fortement différenciées. Un travailleur agricole sans-terre s'intéressera à un prix bon marché des aliments, tandis qu'un fermier produisant un surplus de produits agricoles s'intéressera plutôt à des prix plus élevés; un agriculteur de subsistance à petite échelle qui est un acheteur net de produits alimentaires sera donc intéressés par les denrées alimentaires à bon prix, tandis qu'un agriculteur moyen qui est auto-suffisant en besoins alimentaires des ménages et produit un surplus à vendre sur le marché demeure intéressé par une hausse des prix alimentaires. Ils font tous partis du 'peuple de la terre', par contre, ils ont chacun des intérêts contradictoires qui ne sont pas faciles à réconcilier dans le monde réel. Cela peut être encore plus compliqué si nous nous référons aux secteurs urbains. Pas toutes ces ménages rurales ou urbaines peuvent produire des denrées alimentaires. D'une manière ou d'une autre, certaines ménages auront à produire des aliments et de produire un surplus pour le marché à buts lucratifs.

Une grille d'analyse pertinente sur les politiques et le plaidoyer de la souveraineté alimentaire est celle qui confronte - et non s'éloigne - des questions difficiles et controversées liées aux intérêts conflictuels entre et à l'intérieur des classes sociales et des divers groupes d'intérêts en milieux ruraux et urbains, ainsi qu'entre ces derniers. Ce thème fait l'objet de longs débats dans les études agraires et le développement. Kay (2009) offre un excellent aperçu et un mis à jour compréhensif. Dans le dernier chapitre de son nouveau livre, *Class Dynamics of Agrarian Change* (2010), Henry Bernstein aborde une discussion sur les relations de classe et la politique rurale.

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org.work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

être nationale ou locale. Elle peut servir à la production des aliments pour la consommation et le marché, ainsi que pour d'autres activités productives. Dans le contexte d'un système des droits de propriété foncière, ils peuvent appartenir à une commune, une communauté ou à l'État, ou encore peut être conçus en droits de propriété privée, individuelle ou collective. Contrairement à la portée limitée de plusieurs variantes de la réforme agraire, la souveraineté sur les terres s'adresse simultanément à toutes les principales dynamiques sociales de la redistribution, la distribution, non-(re)distribution et la (re)concentration. Et donc forcément, la souveraineté sur les terres comprend aussi la réforme agraire. Le concept de la souveraineté des terres s'engage également sur les deux fronts de luttes contemporaines concernant les terres: la lutte contre la dépossession des terres, ainsi que la lutte pour la (re)possession des terres.

La notion de souveraineté sur les terres, par nécessité, rend politique et historique le concept popularisé par les courants dominants traditionnels en développement de 'la gouvernance des terres' qui est dépourvu d'un sens politique ou historique, et elle identifie les relations sociales comme l'unité principale d'analyse et qui font l'objet de la politique foncière et du plaidoyer politique, plutôt que 'les choses', notamment les documents et les titres. La souveraineté des terres sert donc dans l'espoir de pouvoir contribuer à la construction d'un contre-récit, en réaction à la perspective agressive néolibérale de 'la gouvernance des terres - qui est une notion État-centrique et dont le projet politique douteux et profondément erroné prend comme point de départ et guide à l'action, les grilles nettes et normalisées de propriété foncière et les catégorisations de l'État qui tentent de simplifier (c.-à-d., rejeter, refuser, et fausser) les relations sociales actuelles qui sont liées à la terre. La gouvernance des terres est une perspective et une initiative provenant 'd'en haut'. La souveraineté sur les terres réintègre 'le peuple' dans ce discours. Son point de départ se fonde sur les relations sociales foncière provenant 'd'en bas', et est donc par nature politique et historique en orientation, s'adressant à des relations de pouvoir associées aux relations sociales foncières et à la production agricole. Sans un contrôle compréhensif sur les terres par la population en entières, la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire en tant que système d'alimentation alternatif et modèle de développement sera dépourvu d'un fondement solide. Dans un sens, la souveraineté sur les terres représente la notion d'*une campagne contre-enceinte du peuple* en vue des multiples tentatives d'enceintes massives mondiales menées par les ETNs et parrainées par l'État. Enfin, la notion de la souveraineté des terres est par nature un projet inter-classe politique impliquant différentes couches de la classe ouvrière et des groupes sociaux, à la fois ruraux et urbains, à l'intérieur et à travers des frontières nationales. Comme tel, elle intériorise les tensions pré-existantes entre ces différents groupes. Par contre, un projet politique viable, tel que la souveraineté sur les terres est un projet qui confronte, et non s'éloigne, des tensions politiques, tout en explorant les synergies potentielles entre les divers groupes au sein d'une coalition entre les classes. La souveraineté sur les terres est un concept rude qui mérite d'être exploré.

Références

- Assies, Willem (2009). 'Legal empowerment of the poor: with a little help from their friends?', *Journal of Peasant Studies*, 36: 4, 909-24.
- Bachriadi, Dianto (2009). Australian Overseas Development Assistance and the Rural Poor. Land Policy Series. Amsterdam: Transnational Institute; Brussels: 11.11.11 Coalition of the North-South Movements.
- Bello, Walden (2009). *Food Wars*. New York: Verso.
- Bergeret, P., 2008. 'EU Land Policy and the Right to Food'. *TNI Land Policy Papers Series 3*. Amsterdam: Transnational Institute (TNI) and Brussels: 11.11.11 Coalition of the North-South Movements.
- Bernstein, Henry, 2010. *Class Dynamics of Agrarian Change*. Halifax: Fernwood; MA Kumarian.
- Borras, Saturnino Jr., 2008. 'La Via Campesina and its Global Campaign for Agrarian Reform'. *Journal of Agrarian Change*, 8(2/3): 258-289.
- Borras, Saturnino Jr., 2007. *Pro-Poor Land Reform: A Critique*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Borras, Saturnino Jr., 2003. 'Questioning Market-Led Agrarian Reform: Experiences from Brazil, Colombia and South Africa'. *Journal of Agrarian Change*, 3(3): 367-94.
- Borras, Saturnino Jr. and Jennifer C. Franco, 2010a. 'From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a "Code of Conduct" for Land-Grabbing'. *Yale Human Rights and Development Law Journal*, vol. 13, no. 1.
- Borras, Saturnino Jr. and Jennifer C. Franco, 2010b. 'Contemporary Discourses and Political Contestations around Pro-poor Land Policies and Land Governance'. *Journal of Agrarian Change*, 10(1).
- Borras, Saturnino Jr. and Jennifer C. Franco, 2009. 'Transnational Agrarian Movements' Struggles for Land and Citizenship Rights'. *IDS Working Paper Series*, Brighton: IDS.
- Borras, Saturnino Jr., Marc Edelman and Cristóbal Kay, 2008. *Transnational Agrarian Movements Confronting Globalization*. Oxford: Wiley-Blackwell.
- Borras, Saturnino Jr., Cristóbal Kay and Edward Lahiff, eds., 2008. *Market-Led Agrarian Reform: Critical Perspectives on Neoliberal Land Policies and the Rural Poor*. London: Routledge.
- Cotula, Lorenzo, Sonja Vermeulen, Rebeca Leonard, and James Keeley (2009). 'Land Grab or Development Opportunity?: Agricultural Investments and International Land Deals in Africa. London: IIED.
- Cousins, Ben (2009). 'Capitalism obscured: the limits of law and rights-based approaches to poverty reduction and development', *Journal of Peasant Studies*, 36: 4, 893-908.
- Cousins, Ben, 2007. 'More than socially embedded: the distinctive character of "communal tenure" regimes in South Africa and its implications for land policy'. *Journal of Agrarian Change*, 7(3): 281-423.
- Craeynest, Lies, 2008. 'From rural livelihoods to agricultural growth The land policies of the UK Department of International Development'. *TNI Land Policy Series 4*, Amsterdam: Transnational Institute.
- Deininger, Klaus, 2009. 'Land grabbing: International Community Response'. A powerpoint presentation, Utrecht University, July 2009.
- Deininger, Klaus, 1999. 'Making Negotiated Land Reform Work: Initial Experience from Colombia, Brazil and South Africa'. *World Development*, 27 (4): 651-672.
- De Soto, Hernando, 2000. *The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. New York: Basic Books.
- Edelman, Marc (2003). 'Transnational Peasant and Farmer Movements and Networks', in M. Kaldor, H. Anheier and M. Glasius, eds., *Global Civil Society 2003*, Oxford: Oxford University Press, pp.185-220.
- FAO (2008a). 'Hunger on the rise due to soaring food prices, 3 July 2008,' <http://www.fao.org/newsroom/EN/news/2008/1000866/index.html>; accessed on 17 Nov. 2008.
- FAO (2008b). 'Biofuels: Prospects, Risks and Opportunities'. Rome: FAO
- Feder, Ernest, 1970. 'Counterreform', in *Agrarian Problems and Peasant Movements in Latin America*, ed. R. Stavenhagen, pp. 173-224. New York: Anchor Books.
- Fox, Jonathan, 2007. *Accountability Politics*. New York: Oxford University Press.

Pour vous renseigner davantage sur les projets de justice agraire de TNI et de LDPI allez aux sites <http://www.tni.org/work-area/agrarian-justice> et <http://www.iss.nl/icas> respectivement. Email: icas@iss.nl.

- Fox, Jonathan, 1993. *The Politics of Food in Mexico: State Power and Social Mobilization*. Ithaca: Cornell University Press.
- Franco, Jennifer, 2009. 'Land Policies in State/Public Land: A Civil Society Perspective'. *Land Reform Bulletin*. Rome: FAO.
- Franco, Jennifer, 2008. 'Making Land Rights Accessible: Social Movement Innovation and Political-Legal Strategies in the Philippines'. *Journal of Development Studies*, 44(7): 991-1022.
- GRAIN (2008). 'Seized: The 2008 Land Grab for Food and Financial Security'. Barcelona: GRAIN.
- Griffin, Keith, Azizur Rahman Khan and Amy Ickowitz, 2002. 'Poverty and Distribution of Land'. *Journal of Agrarian Change*, 2(3): 279-330.
- Kay, Cristóbal (2009). 'Development strategies and rural development: exploring synergies, eradicating Poverty', *Journal of Peasant Studies*, 36(1), 103-37.
- Harvey, David. 2003. *The New Imperialism*. Oxford: Oxford University Press.
- Herre, Roman (2009). Germany's Overseas Development Assistance in Land Policy. *Land Policy Series*. Amsterdam: Transnational Institute; Brussels: 11.11.11 Coalition of the North-South Movements.
- Holt-Gimenez, Eric and Raj Patel with Annie Shattuck (2009). *Food Rebellions: Crisis and the Hunger for Justice*. Oakland: Food First.
- IFPRI (2009). 'Food scare sparks Third World land rush', as reported by Reuters, <http://uk.reuters.com/article/idUKTRE53S97420090429?pageNumber=2&virtualBrandChannel=0&sp=true>
- Kay, Cristóbal, 2009. 'Development Strategies and Rural Development: Exploring Synergies, Eradicating Poverty'. *Journal of Peasant Studies*, 36(1): 103-138.
- Lahiff, Edward, 2007. 'Willing Buyer, Willing Seller: South Africa's Failed Experiment in Market-Led Agrarian Reform'. *Third World Quarterly*, 28(8): 1577-1598.
- Martinez-Torres, Maria Elena and Peter Rosset (2010). 'La Vía Campesina: the birth and evolution of a transnational social movement'. *Journal of Peasant Studies*, 37(1).
- McMichael, Philip (2009). 'A Food Regime Genealogy'. *Journal of Peasant Studies*, 36(1): 171-196.
- Monsalve S. 2008. 'The FAO and its Work on Land Policy and Agrarian Reform'. *TNI Land Policy Papers Series I*. Amsterdam: Transnational Institute (TNI) and Brussels: 11.11.11 Coalition of the North-South Movements.
- Monsalve Suárez, S. Bickel, U., Garbers, F. and Goldfarb, L., 2008. Agrofuels in Brazil. Report of the Fact-finding Mission on the impacts of public policies encouraging the production of agrofuels on the enjoyment of the human rights to food, work and the environment among the peasant and indigenous communities and rural workers in Brazil, FIAN-International, Misereor, Bread for the World, ICCO&Kerkinactie, EED, HEKS and FIAN Netherlands, Heidelberg.
- Patel, Raj, guest editor, 2009. 'Grassroots Voices Section: Food Sovereignty'. *Journal of Peasant Studies*, 36(3).
- Peluso, Nancy, 1992. *Rich Forests, Poor People: Resource Control and Resistance in Java*. Berkeley: University of California Press.
- Ribot, Jesse and Nancy Peluso, 2003. 'A Theory of Access'. *Rural Sociology*, 68(2): 153-181.
- Roquas, Esther, 2002. *Stacked Law: Land, Property and Conflict in Honduras*. Amsterdam: Thela Latin America Series.
- Rosset, Peter and Maria Elena Martinez-Torres (2005). 'Participatory Evaluation of La Via Campesina: Public version'. Mexico: CECCAM.
- Scott, James, 1998. *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven: Yale University Press.
- Scott, James, 1976. *The Moral Economy of the Peasant*. New Haven: Yale University Press.
- Sikor, Thomas and Christian Lund, eds., 2009. 'The Politics of Possession: Property, Authority and Access to Natural Resources.' *Development and Change*, special issue, 40(1): 1-217.
- Singh, Naresh (2009). 'Fighting rural poverty, inequality and low productivity through legal empowerment of the poor', *Journal of Peasant Studies*, 36: 4, 871-92.
- Stedile, João Pedro, 2007. 'On Agrofuels'. 20 October 2007. <http://www.landaction.org>; accessed 10 October 2009.

- Tsing, Anna, 2002. 'Land as Law: Negotiating the Meaning of Property in Indonesia', in *Land, Property, and the Environment*, ed. F. Richards, pp. 94-137. Oakland: Institute for Contemporary Studies.
- Vanreusel, Jonas (2009). Land Reform in Belgian Overseas Development Assistance. *Land Policy Series*. Amsterdam: Transnational Institute; Brussels: 11.11.11 Coalition of the North-South Movements.
- Vermeulen, Sonja and Lorenzo Cotula (2010). Over the heads of local people: consultation, consent and recompense in large-scale land deals for biofuels projects in Africa. *Journal of Peasant Studies*, 37(3).
- Via Campesina (2008). 'Small farmers feed the world Industrial agrofuels fuel hunger and poverty'. A Media release, 24 June 2008, Jakarta.
- Von Braun, Joachem and Ruth Meinzen-Dick (2009). "Land Grabbing" by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities'. IFPRI Policy Brief 13, April 2009. Washington DC: IFPRI.
- World Bank, 2003. *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*. Washington D.C.: World Bank; Oxford: Oxford University Press.